



COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 BUDGETS PRIMITIFS 2025



1 / COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

1.1 Budget Principal

1.2 Budgets Annexes :

- 1.2.1 – Ordures Ménagères
- 1.2.2 – Zone d'activité économique
- 1.2.3 – SPANC
- 1.2.4 – Immobilier d'Entreprises

2 / ANALYSE DU CFU 2024 ET ELEMENTS DE CONTEXTE AU BUDGET 2025

- 2.1 – Principaux ratios du budget principal
- 2.2 – CA 2024 consolidé et objectifs financiers
- 2.3 – Principaux éléments de la loi de finances 2025
- 2.4 – Contexte du budget 2025

3 / BUDGETS PRIMITIFS 2025

3.1 Budget Principal

3.2 Budgets Annexes :

- 3.2.1 – Ordures Ménagères
- 3.2.2 – Zone d'activité économique
- 3.2.3 – SPANC
- 3.2.4 – Immobilier d'Entreprises

4/ ANNEXES

- 4.1 Récapitulatif des subventions attribuées en 2024
- 4.2 Encours des emprunts, durées et taux au 31/12/2024
- 4.3 Liste des délégataires de services publics de la collectivité et infos sur les DSP 2024
- 4.4 Listing des indemnités perçues par les élus en 2024
- 4.5 Annexe « budget vert »

1 – COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

NB : Toutes les colonnes faisant référence au BP 2024 intègrent les dé

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250408-NOTE_CFU24_BP25-BF

a) Présentation globale des résultats de l'exercice 2024

au 31/12/2024	Budget Général
Fonctionnement	
Résultat d'exercice	1 896 011,72 €
Report antérieur	1 492 549,43 €
cumul	3 388 561,15 €
Investissement	
Résultat d'exercice	207 837,59 €
Report antérieur	-1 429 076,71 €
cumul	-1 221 239,12 €
RAR recettes	469 011,00 €
RAR dépenses	-563 979,25 €
Solde RAR investissement	-94 968,25 €

Résultat de fonctionnement cumulé	3 388 561,15 €	
Besoin de financement	-1 316 207,37 €	
Affectation de résultat 1068	1 316 207,37 €	
Reports sur 2025	2 072 353,78 €	en fonctionnement
	-1 221 239,12 €	en investissement

Le CFU 2024 du budget principal affiche un cumul en section de fonctionnement à 3 388 561.15€ et en section d'investissement à – 1 221 344.12 €, le besoin de financement s'établira ainsi à 1 316 312.37 € (avec le déficit des RAR) et le report en section de fonctionnement à 2 072 353.78 €.

b) Capacité d'Autofinancement brute et nette, absorption de la CAF brute par les remboursements d'emprunts et capacité de désendettement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 845 678	14 574 223	14 897 098	14 814 544	15 369 654	16 103 371
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 219 632	14 024 403	13 685 385	14 137 644	14 368 402	14 207 359
Résultat de l'année	-373 954	549 820	1 211 713	676 900	1 001 251	1 896 012
Report N-1	894 642	302 350	852 170	1 615 680	1 696 109	1 492 549
Résultat y compris Report	520 688	852 170	2 063 883	2 292 579	2 697 361	3 388 561
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	769 952	1 403 804	1 922 565	1 504 207	1 839 257	2 640 170
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	621 472	531 358	585 792	568 409	570 459	575 006
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	148 480	872 446	1 336 773	935 798	1 268 798	2 065 164

% Remboursement CAF par la dette	81%	38%	30%	38%	31%	22%
----------------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Capital Restant Dû en K€	6 604	6 014	6 444	5 876	5 305	4 731
Désendetttement année CAF	8 ans 6 mois	4 ans 3 mois	3 ans 4 mois	3 ans 9 mois	2 ans 11 mois	1 an 10 mois

Le Compte Financier Unique 2024 met en évidence un résultat d'exercice exceptionnel de 1 896 012 €. Les évolutions constatées depuis le début du mandat sont notables, car depuis le CA 2019 :

- La Capacité d'autofinancement Brute a augmenté de 342%
- La part de l'autofinancement mobilisée pour le remboursement de la dette est passé de 4/5ème en 2019 à 1/5ème aujourd'hui
- La Capacité de désendettement de la CCAPV, c'est-à-dire le nombre d'années durant lesquelles il conviendrait théoriquement de mobiliser la totalité de la capacité d'autofinancement brut de la CCAPV pour rembourser l'intégralité du capital de la dette, a été divisée par plus de 4

Pour expliquer ces résultats, les moyens mis en œuvre sont clairement exposés dans le tableau pluriannuel, avec :

- D'une part aucune augmentation de la fiscalité locale depuis 2019, mais un effort accentué sur le recouvrement des recettes qui a permis d'augmenter ces dernières de 2 257 693 euros sur cette période de 5 ans
- D'autre part, la maîtrise des dépenses est clairement affichée puisqu'entre 2019 et 2024, les charges de fonctionnement du budget principal de la CCAPV ont même baissé de 12 000 €.

Le résultat 2024 trouve ainsi à nouveau son explication dans la gestion rigoureuse conduite par tous les services durant cet exercice 2024.

Il s'explique également en partie par la non consommation intégrale des crédits de la taxe GEMAPI, en raison d'une exécution insuffisante des crédits du prévisionnel par les trois syndicats délégataires. Ce delta représente en 2024 une somme de 300 564.38 €.

Pour autant il faut aussi noter à contrario que cet exercice, comme le précédent, reste impacté négativement par la perte de recette fiscale de près de 250 000€ par an générée par la non-compensation intégrale par l'Etat de la réforme de la Taxe d'habitation. C'est dans ce contexte que la CCAPV poursuit actuellement les démarches devant le Tribunal Administratif aux fins de défendre ses droits et obtenir à minima la compensation des pertes induites.

Sur l'exercice 2024, la section de fonctionnement du budget principal a généré un excédent cumulé, y compris report, de 3 388 561 €

La Capacité d'Autofinancement Brute de la CCAPV, c'est-à-dire sa capacité à financer sur ses propres ressources ses besoins en investissements ainsi que le remboursement du capital de sa dette, est assuré à 2 640 170 €, et permet de dépasser nettement l'objectif de bonne gestion à moyen terme, fixé en début de mandat à 1 500 000 €.

Une fois remboursé le capital de sa dette, l'intercommunalité génère une Capacité d'Auto-Financement nette de 2 065 164 €, qui lui permet de couvrir largement ses investissements récurrents ainsi que ceux en lien avec la compétence GEMAPI.

Aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté en 2024, la capacité de désendettement s'abaisse à 1 an et 10 mois, soit très nettement en deçà du seuil recommandé.

c) Evolution et structure de la dette

A fin 2024, sur le budget principal, le capital restant dû s'élève à 4 730 428 €

21 lignes d'emprunt sont actives pour des montants de capital restant dû variant de 4 100,29 € à 1 991 594.32 €.

Le montant du capital remboursé sur l'exercice 2024 s'élève à 575 006.01 € et le montant des intérêts à 60 126,80 €. Le taux d'intérêt moyen s'élève à 2.03 %.

A la fin de l'exercice 2024, la capacité de désendettement de la CCAPV s'élève à 1 an et 10 mois et le pourcentage de la CAF mobilisé pour le remboursement de la dette est de 22%. Cela signifie qu'il faudrait moins de 2 ans pour rembourser l'intégralité du capital de la dette en y consacrant la totalité de la Capacité d'Autofinancement Brute constatée en 2024. Ces ratios sont très nettement en deçà des seuils de bonne gestion fixés en début de mandat par le conseil communautaire, à savoir :

- une capacité de désendettement inférieure à 5 ans
- une mobilisation de la CAF brute pour le remboursement du capital de la dette, limitée à 50%

d) Détails des réalisations par section

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES :

Chapitres	Libellés	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
11	Charges à caractère général	1 686 949,00 €	1 868 087,97 €	1 574 499,50 €	1 575 138,70 €	1 585 520,91 €	2 643 812,77 €	1 643 880,58 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	4 828 603,00 €	4 851 318,08 €	5 035 083,00 €	5 588 100,25 €	5 779 411,11 €	5 601 507,82 €	5 357 339,67 €
014	Atténuations de produits	4 311 188,00 €	4 302 077,24 €	4 337 528,74 €	4 282 738,70 €	4 332 941,34 €	4 696 802,00 €	4 648 692,91 €
022	Dépenses Imprevues							
65	Autres charges de gestion courante	1 524 863,00 €	1 367 485,91 €	1 455 470,45 €	1 549 289,26 €	1 410 566,17 €	1 848 705,27 €	1 604 224,03 €
66	Charges financières	240 430,00 €	59 021,95 €	69 664,70 €	63 420,48 €	77 155,21 €	99 062,00 €	70 798,73 €
67	Charges exceptionnelles	244 634,00 €	207 205,18 €	179 026,13 €	20 674,00 €		500,00 €	0,06 €
68	Dotations aux provisions	247 212,00 €	72 854,88 €	- €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement		13 083 879,00 €	12 728 051,21 €	12 651 272,52 €	13 104 361,39 €	13 210 594,74 €	14 915 389,86 €	13 349 935,98 €
023	Virement section Inv						1 903 828,98 €	
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 135 753,00 €	1 068 352,32 €	1 034 112,16 €	1 033 282,85 €	1 157 807,50 €	1 084 504,00 €	857 423,13 €
43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		228 000,00 €					
Opérations d'ordre		1 135 753,00 €	1 296 352,32 €	1 034 112,16 €	1 033 282,85 €	1 157 807,50 €	2 988 332,98 €	857 423,13 €
Total dépenses de fonctionnement		14 219 632,00 €	14 024 403,53 €	13 685 384,68 €	14 137 644,24 €	14 368 402,24 €	17 903 722,84 €	14 207 359,11 €

Les charges à caractère général (chap. 011)

Les dépenses de fonctionnement subissent en 2024, avec un léger décalage, l'inflation des années précédentes mais aussi l'impact de l'application des nouvelles lois, dont la loi Egalim sur l'alimentation. Les efforts des services pour des recherches d'économie permettent cependant de limiter l'augmentation à 3.7 % par rapport à 2023, et l'exécution de ce chapitre à 62% des crédits votés par le conseil communautaire.

Pour rappel, ce chapitre comprend notamment pour l'ensemble des services de la Communauté de Communes :

- les fluides (eau, électricité, gaz, carburant..) pour 136 612 € (103 542 € en 2023)
- les achats de fournitures, d'alimentation, de produits d'entretien, de petits équipements, ainsi que diverses fournitures pour 240 474 € (188 741€ en 2023)
- les dépenses liées aux contrats de maintenance, aux frais de réparations et d'entretiens, aux assurances (dont dommage-ouvrage) et loyers pour 472 007 € (388 148 € en 2023)
- les frais d'études et autres prestations de services pour 260 231 € (233 944 € en 2023)
- les frais d'affranchissement et de téléphonie pour 74 763 € (93 203 € en 2023)
- les annonces, insertions, honoraires, frais de transport, frais de déplacements et missions, les cotisations, réception, documentation générale et formations pour 450 198 € (485 302 € en 2023)
- les impôts, taxes et versements assimilés pour 9 595 € (15 999 € en 2023)
- Dont les charges spécifiques nécessaires au fonctionnement des services telles les crèches ou centres de loisirs pour 91 317 € (76 941 € en 2023)

Les charges de personnel (chap. 012)

Entre 2023 et 2024, ce chapitre connaît une baisse de 422 071.44€, soit 7.3%, principalement liée à la dissolution du service commun des secrétaires de Mairies sur le secteur du Haut Verdon et des agents techniques sur l'ex-Teillon. Cette baisse est néanmoins nuancée par les augmentations liées aux avancements de grades, d'échelons, au redéploiement en année pleine de postes créés et pourvus en 2023 (deux postes de technicien pour les gymnases et service technique/déchets, un poste de gestionnaire des marchés publics, un poste d'ingénieur du patrimoine bâti et le premier poste de chargé de projet Atouts Village), mais aussi à la concrétisation de plusieurs décisions du conseil communautaire concernant des créations de postes tels deux postes, dont un poste de responsable, sur la France Service Itinérante, un médiateur Guide conférencier Pays d'Art et d'Histoire ou encore 3 postes sur l'OPAH-RU.

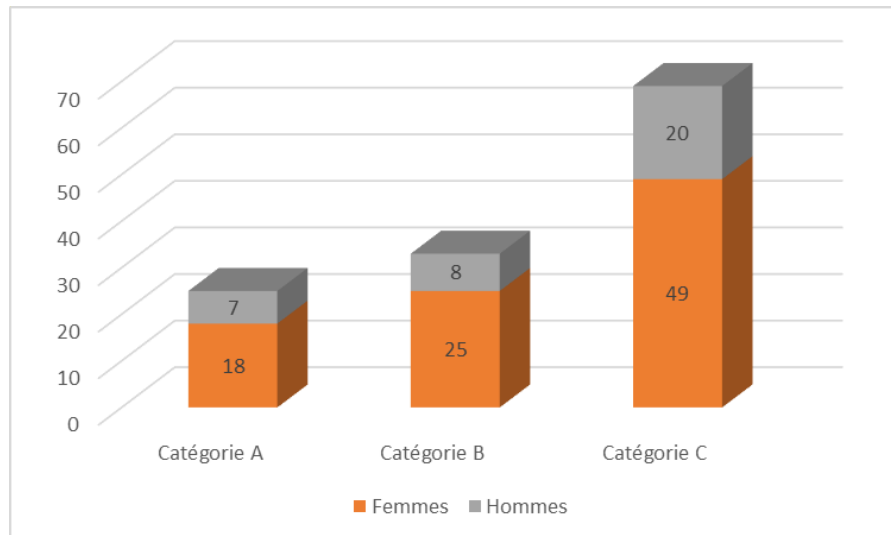
Ce chapitre intègre également la revalorisation de 5 points pour tous les fonctionnaires décidées par l'Etat à partir du 1^{er} janvier 2024 mais aussi au redéploiement en année pleine de la précédente augmentation de 1.5% du point d'indice de juillet 2023.

Globalement, ces charges de personnels sont conformes aux prévisions budgétaires 2024 avec un taux de réalisation sur ce chapitre de 96% par rapport au budget prévisionnel voté.

Il convient de rappeler également que, malgré la dissolution du service commun Verdon et des agents techniques sur l'ex-Teillon, ce chapitre reste encore impacté à disposition en faveur des communes. Ces charges spécifiques, hors CCAPV Communes, représentent en effet encore 19.74% des dépenses totales de ce chapitre, pour un montant brut de 1 057 743.02 €.

Au 31 décembre 2024, la CCAPV comptait 128 agents (143 en 2023) :

- Dont 81 titulaires, 46 contractuels et un apprenti
- Dont 92 femmes et 36 hommes
- Dont 25 agents de Catégorie A, 33 agents de Catégorie B et 69 agents de Catégorie C



Répartition par filières :

- 48 agents dans la filière administrative
- 21 agents dans la filière animation
- 9 agents dans la filière culturelle
- 12 agents dans la filière médico-sociale
- 37 agents dans la filière technique
- 1 agent dans la filière sportive

Les dernières données nationales disponibles en matière d'inégalités hommes/femmes sont fournies par l'édition 2024 du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique publié par la DGAFP. Ce rapport indique que dans la fonction publique le salaire net moyen des femmes « reste inférieur de 10.5% à celui des hommes » (11.3% dans le rapport 2023). Sur la CCAPV, globalement toutes catégories confondues et hors emploi fonctionnel, il n'y a aucun écart constaté entre le salaire brut moyen des femmes (2 657.03 €) et celui des hommes (2655.86 €). Les efforts de rattrapage opérés depuis quelques années sont concluants, même si une attention particulière sera à porter sur la catégorie B en 2025 :

Parmi les agents de catégorie A, hors emploi fonctionnel, la rémunération des femmes s'avère équivalente à celle des hommes (+0.6% en faveur des femmes)

Parmi les agents de catégorie B, la rémunération des femmes s'avère inférieure à celle des hommes de 3.3%.

Parmi les agents de catégorie C, la rémunération des femmes s'avère équivalente à celle des hommes avec moins de 0.1% d'écart .

Les reversements aux communes (chap. 014)

Ces reversements correspondent principalement à l'Attribution de Compensation dont le montant a été fixé par délibération du conseil communautaire en date du 9 avril 2024. Ce chapitre comprend par ailleurs, outre la contribution nationale au FPIC pour 24 159 €, la dotation de solidarité communautaire pour 100 000 €, les régularisations et dégrèvements de la taxe GEMAPI pour 9 836 € et de la fraction de TVA pour 7 418 €, une nouvelle charge de 362 801 €, neutralisée en recettes, relative au produit de la taxe de séjour reversé aux Offices de tourisme. (un versement de 65 866 € avait été effectué au CA 2023 pour régularisation des remboursements de la part additionnelle départementale des taxes de séjours 2020 et 2021)

Les dotations aux amortissements (chap. 042) :

Il s'agit d'écritures d'ordre qui constituent une recette équivalente en section d'investissement. Les amortissements, dont la durée varie selon la nature du bien, sont appliqués sur les matériels, mobiliers, équipements.

Les autres charges de gestion (chap. 65)

Les dépenses constatées à ce chapitre sont en augmentation de 193 657 € sur l'exercice 2023, principalement en raison de la revalorisation des subventions liées aux conventions pluriannuelles avec les associations dissoutes par le conseil communautaire en 2023 mais s'appliquant en 2024, mais aussi du fait de l'augmentation de 150 000 € de la dotation versée à l'office de tourisme intercommunal Verdon Tourisme.

Sur 2024, ce chapitre comprend outre, les crédits relatifs aux indemnités des Elus et les crédits pour non-valeurs, les principales charges suivantes :

- les subventions de fonctionnement aux associations versées à 403 702 € (versements 2024 et soldes 2023), contre 340 243 € sur l'exercice 2023,
- la subvention à l'Office de Tourisme Intercommunal EPIC pour 490 000 €, contre 340 000 € en 2023 avant la sortie de l'office de tourisme de Castellane,
- les licences de logiciels pour 58 881 € (50 259 € en 2023)
- la participation au Syndicat Mixte de l'Espace Lumière 177 623 € (147 330 € en 2023).

Les charges financières (chap. 66)

Les charges de ce chapitre correspondent aux intérêts des emprunts en cours majorés des intérêts courus non échus et augmentées des intérêts de la ligne de trésorerie en cours.

Les charges financières 2024 de ce chapitre sont en baisse de 8.2%.

Sur l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement 2024, le taux de réalisation CA/BP s'élève à 89.51%. Globalement, ces dépenses réelles de fonctionnement connaissent une hausse de 139 341.24 €, soit 1.05% par rapport au CA 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES :

Chapitres	Libellés	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
002	Excédent reporté						1 492 549,43 €	
13	Atténuations de charges	74 955,00 €	143 841,44 €	246 008,94 €	81 657,32 €	60 910,57 €	50 000,00 €	79 443,38 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 935 993,00 €	1 818 133,53 €	2 067 739,02 €	2 113 723,17 €	2 452 754,77 €	1 922 819,32 €	1 846 993,55 €
73	Impôts et taxes	9 732 110,00 €	10 358 956,67 €	10 063 165,92 €	9 770 858,28 €	9 876 926,81 €	11 087 767,58 €	11 039 226,58 €
74	Dotations, subventions et participations	1 793 411,00 €	1 825 699,56 €	2 114 458,33 €	2 533 923,23 €	2 557 786,36 €	3 054 940,96 €	2 909 831,20 €
75	Autres produits de gestion courante	47 430,00 €	43 490,74 €	44 636,53 €	51 100,95 €	76 182,35 €	79 727,55 €	89 510,57 €
76	Produits financiers	0	0	0	0	0		
77	Produits exceptionnels	22 721,00 €	131 655,11 €	44 829,53 €	48 305,58 €	22 113,48 €		
78	Reprises sur provisions	0	36 881,56 €	36 881,56 €				
Recettes réelles de fonctionnement		13 606 620,00 €	14 358 658,61 €	14 617 719,83 €	14 599 568,53 €	15 046 674,34 €	17 687 804,84 €	15 965 005,28 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	239 058,00 €	215 564,00 €	279 378,53 €	214 975,39 €	322 979,18 €	215 918,00 €	138 365,55 €
Opérations d'ordre		239 058,00 €	215 564,00 €	279 378,53 €	214 975,39 €	322 979,18 €	215 918,00 €	138 365,55 €
Total recettes de fonctionnement		13 845 678,00 €	14 574 222,61 €	14 897 098,36 €	14 814 543,92 €	15 369 653,52 €	17 903 722,84 €	16 103 370,83 €

Atténuations de produits (chap. 013)

Ce chapitre retrace les remboursements reçus sur les rémunérations du personnel lors des arrêts de travail et le versement du fonds national de compensation du supplément familial de traitement. Ce chapitre, après les régularisations de remboursements des années 2020 et 2021, confirme sa stabilité avec une légère augmentation qui le ramène au niveau de 2022.

Opérations d'ordre entre sections (chap. 042)

Il s'agit d'écritures d'ordre qui constituent une dépense équivalente en section d'investissement.

Produit des services (chap. 70)

Ce chapitre connaît une forte baisse en 2024, de l'ordre de 605 761.22 € soit 25%, principalement en raison des baisses de remboursement des prestations de personnels, en lien avec la fin de plusieurs services communs et mises à disposition. Ces recettes du CFU 2024 se décomposent principalement de la façon suivante :

- les réservations crèches = 62 731 € (117 777€ en 2023 mais les recettes de l'une des crèches n'ont pas été virées depuis le compte DFT dans le cours de l'exercice 2024, cela majorera d'autant les recettes 2025)
- les inscriptions aux centres de loisirs, activités périscolaire et cantine = 78 276 € contre 48 018 € en 2023
- les inscriptions aux forfaits ski = 14 300 € (21 955 € en 2023 lorsque des forfaits étaient encore vendus aux agents)
- les entrées musées et ventes de marchandises = 27 317 € (29 941 € en 2023)
- les remboursements des prestations de personnel des budgets annexes OM et SPANC = 768 865 € (732 644 € en 2023)
- les remboursements des services communs et mises à disposition = 885 127 € contre 1 427 519 € en 2023
- Autres remboursements divers = 10 029 € (participations aux frais de chauffage de la Maison de Pays de Beauvezer...) contre 32 406 € en 2023, qui intégrait alors la mise à disposition de personnel au SIVU du Haut Verdon

Impôts et taxes (chap. 73 et 731)

Chapitre 73 - Impôts et Taxes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
Produit fiscal TFB/TFNB/THRS	7 756 263,00 €	7 832 954,00 €	6 540 105,00 €	6 795 441,00 €			
FRACTION DE TVA TH			755 893,00 €	829 092,00 €	843 723,00 €	865 000,00 €	851 093,00 €
Compensation CVAE					305 949,00 €	400 000,00 €	399 793,00 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises CVAE	395 983,00 €	421 222,00 €	419 778,00 €	378 308,00 €	94 575,00 €		
Taxe sur les surfaces commerciales	92 293,00 €	96 356,00 €	106 045,00 €	101 410,00 €			
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau IFER	410 172,00 €	400 855,00 €	456 018,00 €	461 453,00 €			
Taxe d'Aménagement		8 993,00 €	131 264,00 €	14 689,00 €	0,00 €	170 000,00 €	853,60 €
Autres Impôts locaux					7 234,00 €	0,00 €	19 545,00 €
Taxes de séjours	301 778,00 €	357 702,77 €	390 451,92 €	52 830,28 €	0,00 €	350 000,00 €	369 065,36 €
Attribution de compensation	58 153,00 €	0,00 €	0,00 €				
FNGIR	19 817,00 €	19 817,00 €	19 817,00 €	19 817,00 €	19 817,00 €	19 817,00 €	19 817,00 €
Autres fiscalités reversées entre collectivités							
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales FPIC	271 083,00 €	315 072,00 €	269 289,00 €	277 118,00 €	271 566,00 €	270 000,00 €	256 828,00 €
Taxe GEMAPI	224 904,00 €	638 238,00 €	884 156,00 €	640 700,00 €			
Taxe sur les Remontées Mécaniques	201 665,00 €	267 746,90 €	90 349,00 €	200 000,00 €			
TOTAL Chapitre 73	9 732 111,00 €	10 358 956,67 €	10 063 165,92 €	9 770 858,28 €	1 542 864,00 €	2 074 817,00 €	1 916 994,96 €

Chapitre 731 - Impôts et Taxes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
Produit fiscal TFB/TFNB/THRS					7 017 302,00 €	7 235 909,00 €	7 227 033,00 €
TASCOM					78 007,00 €	100 000,00 €	125 252,00 €
IFER					486 397,00 €	490 000,00 €	521 730,00 €
Taxe GEMAPI					501 533,00 €	837 041,58 €	794 870,00 €
Taxe sur les Remontées Mécaniques					250 823,81 €	350 000,00 €	453 346,62 €
TOTAL Chapitre 731					8 334 062,81 €	9 012 950,58 €	9 122 231,62 €
TOTAL Chapitre 73 et 731					9 876 926,81 €	11 087 767,58 €	11 039 226,58 €

Les prévisions du budget 2024 se sont avérées exactes et permettent une bonne exécution de ces deux chapitres indissociables à 99.5 %. Les recettes de ce chapitre augmentent de 1 162 299 €, soit 11.7%, par rapport à 2023. Outre l'augmentation des recettes recouvertes au titre de la taxe GEMAPI (+293 337 €), l'intégration des recettes de la taxe de séjours (+369 065€) au budget de la CCAPV ou encore la régularisation des recettes de la taxe sur les remontées mécaniques (+202 522€), ce chapitre bénéficie d'une augmentation de l'ensemble des recettes fiscales, liée à l'augmentation des bases nationales, mais aussi de la dynamique de la TASCOM, ou encore de l'IFER. A l'inverse, les compensations de l'Etat stagnent (fraction de TVA) et les péréquations baissent légèrement (FPIC).

En terme de suivi de l'affectation des charges de la GEMAPI, la consommation des crédits s'avèrent à nouveau incomplète, principalement en investissement.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
 Reçu en préfecture le 09/04/2025
 Publié le
 ID : 004-200068625-20250408-NOTE_CFU24_BP25-BF

		CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
Fonctionnement		336 010,00 €	352 648,81 €	403 425,02 €	458 721,58 €	194 754,02 €
dont	SMAB	336 010,00 €	54 278,15 €	64 541,35 €	110 076,58 €	50 060,47 €
	EPAGE Verdon		196 022,18 €	182 654,00 €	196 179,00 €	4 764,00 €
	SMIAGE		59 766,00 €	110 471,00 €	115 466,00 €	117 678,00 €
Frais de personnel	CCAPV		42 582,48 €	45 758,67 €	37 000,00 €	22 251,55 €
Investissement		200 853,60 €	110 151,75 €	50 495,17 €	378 320,00 €	299 328,60 €
dont	SMAB	200 853,60 €	30 900,00 €	0,00 €	198 800,00 €	116 000,00 €
	EPAGE Verdon		79 251,75 €	50 495,17 €	179 520,00 €	183 328,60 €
Total des Charges		536 863,60 €	462 800,56 €	453 920,19 €	837 041,58 €	494 082,62 €
Produit de la taxe GEMAPI		884 156,00 €	640 700,00 €	501 533,00 €	837 041,58 €	794 870,00 €
Population DGF		23762	23454	23417	23408	23408
€/hab taxe GEMAPI		37,21 €	27,32 €	21,42 €	35,76 €	33,96 €

Dotations et participations (chap. 74)

Chapitre 74 - Dotations et Participations	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
Dotation d'Intercommunalité	215 104,00 €	224 814,00 €	246 558,00 €	271 249,00 €	298 438,00 €	357 912,00 €	357 912,00 €
Dotation de Compensation des Groupements	351 010,00 €	355 970,00 €	348 959,00 €	341 304,00 €	339 322,00 €	333 717,00 €	333 707,00 €
Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée FCTVA	1 860,00 €	747,00 €	3 127,75 €	5 881,02 €	3 383,08 €		4 105,46 €
Subventions et participations	956 882,00 €	987 317,54 €	758 192,11 €	1 110 591,91 €	1 041 374,43 €	1 501 225,96 €	1 316 028,80 €
Dotation Globale de décentralisation						35 000,00 €	
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle DC RTP	96 218,00 €	93 283,00 €	93 288,00 €	93 283,00 €	93 283,00 €	89 481,00 €	89 481,00 €
Fonds Départemental de la TP	45 063,00 €	29 140,02 €	21 139,47 €	17 145,30 €	13 720,85 €	10 000,00 €	14 210,67 €
Compensations	127 274,00 €	134 428,00 €	643 194,00 €	694 469,00 €	768 265,00 €	727 605,00 €	785 034,00 €
TOTAL Chapitre 74	1 793 411,00 €	1 825 699,56 €	2 114 458,33 €	2 533 923,23 €	2 557 786,36 €	3 054 940,96 €	2 900 478,93 €

Au chapitre 74, les recettes connaissent un niveau de recouvrement qui voisine 95%.

Les subventions et participations, en augmentation de 274 654 €, correspondent notamment :

- Pour 163 065 € aux subventions départementales en faveur d'événements sportifs, des actions en faveur de la valorisation des produits locaux, du soutien au fonctionnement des Maisons France Services, de l'accompagnement financier aux actions culturelles et patrimoniales dans le cadre du Label Pays Art et Histoire, ou encore du financement des opérations Sources et des travaux d'entretiens des sentiers inscrits au PDIPR
- Pour 129 133 € aux subventions régionales liées à l'animation du programme Leader, à l'étude RTI suite au feu Rougon, ainsi que le financement des actions du programme alimentaire territorial et du Pays d'Art et d'Histoire.
- Pour 467 423 € aux subventions de l'Etat en faveur des Maisons France Services, de l'animation Natura 2000, du Projet Alimentaire Territorial, ou encore du financement de l'ingénierie des programmes Villages d'Avenir et Petites Villes de Demain.
- Pour 376 934 € aux financements de la CAF et de la MSA au titre des services en faveur de l'enfance et de la jeunesse
- Pour 179 473 € aux subventions européennes Leader sur l'animation du GAL, les projets intercommunaux liées à la médiation culturelle, ou encore la mise en œuvre d'actions innovantes du Projet Alimentaire Territorial

Les compensations correspondent enfin aux pertes de recettes de taxe d'habitation, de taxes foncières et de contributions économiques territoriales.

Ce chapitre, conjugué au chapitre 73 et 731, dont il est désormais indissociable par les jeux de compensation, présente une augmentation de recettes de 1 504 992.34€, soit 12% par rapport à 2023.

Autres produits de gestion courante (chap. 75)

Ce chapitre, qui regroupe principalement les loyers perçus pour 89 510.57 € augmente légèrement cette année.

SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES :

Chapitres	Libellés	BP 2024	CA 2024	RAR 2024
040	Opérations d'ordre entre sections	1 084 504,00 €	857 423,13 €	
041	Opérations Patrimoniales	71 438,00 €	69 709,66 €	
024	Produits cession actif (ordre)			
10	Dotation Fonds diverses réserves	1 707 487,51 €	1 503 246,95 €	
13	Subventions d'investissement	1 531 527,84 €	574 296,95 €	469 011,00 €
16	Emprunts	1 145 267,00 €		
23	Immobilisations en cours (ordre)			
27	Immobilisations financières		8 678,00 €	
Sous total recettes d'investissement		5 540 224,35 €	3 013 354,69 €	469 011,00 €
001	Solde d'exécution reporté			
021	Virement section de fonctionnement	1 903 828,98 €		
Total recettes d'investissement		7 444 053,33 €	3 013 354,69 €	469 011,00 €

Recettes réelles d'investissement en 2024

Sur 2024, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 013 354.69 € dont 279 918 € de FCTVA et 574 297 € de subventions. **Bien que prévu au budget, aucun emprunt n'a finalement été exécuté** pour le financement des investissements du budget principal en 2024, considérant les taux en vigueur et l'absence d'opportunité.

Les subventions se ventilent entre plusieurs partenaires et sur différentes opérations telles que :

- Etat :
 - 296 433 € pour le financement de diverses opérations dont Pasto-rando, l'étude sur le devenir du site de Vauplane, l'acquisition des modules de la Micro-Folies, les études d'aménagements et travaux sur Ratery, la mise en œuvre de l'Espace Trail, la construction de terrains Multisports, la construction de la salle Multi Activité à Barrême, la signalétique des zones d'activités ou encore les investissements en équipements des services petite enfance
- Région :
 - 30 322 € pour le solde du financement de la halle des sports intercommunale à Saint André les Alpes
 - 20 000 € pour le financement du Règlement Local de Publicité intercommunal
- Autres Fonds :
 - 152 994 pour le financement des travaux de la minoterie (FEDER)
- Département :
 - 26 181 € pour le solde du financement de la halle des sports intercommunale à Saint André les Alpes
 - 33 265 € pour le solde du financement du Terrain Multisports à Clumanc
 - 15 000 € pour le financement de l'Etude Pré opérationnelle OPAH RU

Restes A Réaliser en recettes 2024

Les recettes non encaissées en 2024, mais dont l'attribution certaine, pour des opérations déjà réalisées, reste en attente de versement, s'élèvent à 469 011 € dont :

- Une subvention de 39 050 € de l'Etat pour la salle multi activités à Barrême
- Une subvention de 340 388 € de la Région pour la salle multi activités à Barrême
- Une subvention de 5 573 € de la Région pour l'opération « Tous à Vélo »
- Une subvention de 54 000 € de la Région pour l'Acquisition du véhicule de la FS Itinérante
- Une subvention de 30 000 € de la CAF pour l'Acquisition du véhicule de la FS Itinérante

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES :

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250408-NOTE_CFU24_BP25-BF

Chapitres	Libellés	BP 2024	CA 2024	RAP 2024
020	Dépenses imprévues d'investissement			
040	Opérations d'Ordre entre sections	215 918,00 €	138 365,55 €	
041	Opérations Patrimoniales	71 438,00 €	69 709,66 €	
10	Immobilisations Corporelles			
13	Subventions d'investissement			
16	Remboursements d'emprunts	586 112,33 €	575 006,01 €	
20	Immobilisations incorporelles	867 998,00 €	410 001,13 €	58 810,00 €
204	Subventions d'équipement versées	1 206 519,82 €	614 534,17 €	248 679,25 €
21	Immobilisations corporelles	917 955,58 €	244 936,60 €	236 490,00 €
23	Immobilisations en cours	2 149 034,89 €	752 963,98 €	20 000,00 €
26	Participations et créances rattachées			
27	Immobilisations financières			
Sous total dépenses d'investissement		6 014 976,62 €	2 805 517,10 €	563 979,25 €
001	Solde d'exécution reporté	1 429 076,71 €		
Total dépenses d'investissement		7 444 053,33 €	2 805 517,10 €	563 979,25 €

Dépenses réelles d'investissement en 2024

Sur 2024, le remboursement du capital des emprunts s'établit à 575 006.01 €,

✓ Les nouveaux investissements réalisés s'élèvent à 2 022 434 €, et comprennent principalement :

- Travaux de la salle multi activités à Barrême 518 616 €
- Etudes du Siège de la CCAPV 192 156 €
- Etudes préalables de configuration Halle des Sports à Annot 10 890 €
- Subventions au SMEL dans le cadre de la sortie de DSP 394 885 €
- Élaboration des documents d'urbanisme 114 604 €
- Paiement solde des travaux Halle des Sports intercommunale à Saint André les Alpes 34 404 €
- Subventions aux syndicats pour les travaux menés dans le cadre de la GEMAPI 129 328 €
- Versement de fonds de concours aux communes pour 90 321 €
- Etudes Natura 2000, Colle Basse 24 390 €
- Acquisition du Kit Micro Folies Mobiles 60 191 €
- Les Etudes et travaux d'Isolation de Rattery 45 239 €
- Conception Espace Trail et opération « Tous à Vélo » 68 439 €
- Etudes et travaux nouveaux terrains Multi Sports 155 497 €
- Les investissements liés au fonctionnement récurrent des services (acquisition de matériel informatique et mobiliers, outillage des services techniques, entretien des bâtiments et équipements, matériel et mobilier) pour 183 564 €

Restes A Réaliser en dépenses 2024

Les dépenses engagées mais non soldées à fin 2024 s'élèvent à 563 979.25 € dont notamment :

- 18 000 € pour l'étude du parc Photovoltaïque sur la décharge réhabilitée du Haut Verdon
- 248 679,25 € de fonds de concours aux Communes, accordées mais non soldés
- 40 810 € pour l'achat de logiciels
- 160 000 € pour l'achat de véhicules
- 2 800 € de travaux Avenue du Foulon à Annot
- 52 690 pour la signalétique des Zones d'activités et PAH sur les entrées de villages
- 11 500 € pour l'acquisition de matériel informatique
- 2 500 € pour l'acquisition de matériel de gestion de crise
- 20 000 € pour la rénovation de la crèche intercommunale à Allos
- 7 000 € pour les fournitures d'équipement de l'Espace Trail

1.2 Budgets annexes

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250408-NOTE_CFU24_BP25-BF

1.2.1 – Ordures Ménagères

au 31/12/2024	Budget OM
Fonctionnement	
Résultat d'exercice	691 999.92
Report antérieur	449 184.32
cumul	1 141 184.24
Investissement	
Résultat d'exercice	- 54 784.79
Report antérieur	- 480 099.23
Cumul	- 534 884.02
RAR recettes	125 707.50
RAR dépenses	- 301 360.00
Solde RAR investissement	- 175 652.50

Résultat de fonctionnement cumulé	1 141 184.24	
Besoin de financement	- 710 536.52	
Affectation de résultat	710 536.52	
Reports sur 2024	430 647.72	en fonctionnement
	0	en investissement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 220 377	3 458 038	4 257 181	4 372 902	4 331 891	4 412 730	4 769 094
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 021 240	3 746 776	3 818 787	4 077 313	4 007 810	4 499 276	4 077 094
Résultat de l'année	199 137	-288 738	438 394	295 589	324 081	-86 546	692 000
Report N-1	392 248	591 385	302 647	337 212	370 737	449 184	449 184
Résultat y compris Report	591 385	302 647	741 041	632 801	694 818	362 638	1 141 184
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	379 205	-113 868	449 610	489 153	576 001	179 301	943 233
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	109 677	178 917	193 760	200 126	192 934	160 000	179 253
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	269 528	-292 785	255 850	289 027	383 067	19 301	763 980

% Remboursement CAF par la dette	29%	-157%	43%	41%	33%	89%	19%
----------------------------------	-----	-------	-----	-----	-----	-----	-----

Capital Restant Dû en K€	2 690 922	2 512 004	2 369 000	2 168 418	1 975 684	1 796 432	1 796 432
Désendetttement année CAF	7 ans 2 mois	x	5 ans 4 mois	4 ans 5 mois	3 ans 6 mois	X	1 an 11 mois

Sur l'exercice 2024, la section de fonctionnement génère un excédent de 692 000 €, et la section d'investissement un déficit de 710 536.52 €, en intégrant le déficit des Restes à Réaliser.

On note que les indicateurs de ce budget annexe, qui doit s'équilibrer par lui-même, continuent de s'améliorer en 2024 avec une CAF brute de 943 233 € permettant de couvrir non seulement le remboursement du capital des emprunts et les investissements récurrents, mais aussi pour partie les nouveaux investissements. La capacité de désendettement, ramenée à moins de 2 ans, et le pourcentage de la CAF brute mobilisée pour le remboursement de la dette, inférieur à 20%, illustrent la situation nettement améliorée de ce budget, même si la prudence doit rester de mise au regard des fluctuations de charges indépendantes des décisions communautaires. C'est à partir de ces constats de bonne gestion, que la décision a pu être prise par le conseil communautaire, de ne pas augmenter les tarifs 2025 de la REOM.

En fonctionnement

Les Charges de fonctionnement

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement du budget Ordures Ménagères se chiffrent à 4 077 094,29 € soit une augmentation d'environ 70 000 € par rapport à 2023, rejoignant les niveaux de charges de 2022. Cette augmentation de 1.7% se répartit d'une part sur les charges à caractère général à un niveau inférieur à l'inflation, et d'autre part sur les charges de personnel, les décisions nationales ayant les mêmes impacts sur ce budget annexe que sur le budget principal.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250408-NOTE_CFU24_BP25-BF

	Libellés	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
11	Charges à caractère général	1 853 609,97 €	2 584 891,14 €	2 756 855,05 €	3 060 579,60 €	2 935 526,69 €	3 305 307,46 €	2 951 813,39 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	810 988,75 €	579 768,19 €	568 199,85 €	587 531,22 €	642 368,41 €	717 176,54 €	675 946,52 €
14	Atténuations de produits							
022	Dépenses imprévues de fonctionnement							
042	Opérations d'ordre entre section	246 594,91 €	451 096,32 €	325 395,07 €	375 246,49 €	337 593,97 €	336 543,89 €	332 090,07 €
65	Autres charges de gestion courante	4 897,06 €	16 173,52 €	35 590,92 €	1 000,00 €	12 747,30 €	17 500,00 €	15 985,59 €
66	Charges financières	55 426,20 €	68 030,49 €	37 696,58 €	32 306,96 €	34 594,39 €	41 588,18 €	41 472,58 €
67	Charges exceptionnelles	37 723,25 €	34 816,08 €	95 049,62 €	20 648,32 €	44 979,26 €	51 000,00 €	44 786,14 €
68	Dotations aux provisions	12 000,00 €	12 000,00 €				15 000,00 €	15 000,00 €
Sous total		3 021 240,14 €	3 746 775,74 €	3 818 787,09 €	4 077 312,59 €	4 007 810,02 €	4 484 116,07 €	4 077 094,29 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement						20 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement						357 798,36 €	
Total		3 021 240,14 €	3 746 775,74 €	3 818 787,09 €	4 077 312,59 €	4 007 810,02 €	4 861 914,43 €	4 077 094,29 €

Pour rappel le chapitre 011 comprend principalement :

- les fluides (eau, électricité, gaz, carburant..) pour 37 595 € (29 456 € en 2023)
- les achats de fournitures, d'alimentation, de produits d'entretien, de petits équipements, ainsi que diverses fournitures pour 25 165 € (42 649 € en 2023)
- les dépenses liées aux contrats de maintenance, aux frais de réparations et d'entretiens, aux assurances et loyers pour 32 277 € (39 051 € en 2023)
- les annonces insertions, honoraires et publications pour 18 750 € (36 885 € en 2023)
- les prestations de services pour 2 790 714 € dont 2 674 205 € au SYDEVOM (contre 2 628 724 € en 2023)
- les frais de téléphonie et cotisations pour : 43 877 € (46 783 € en 2023)
- les frais de carte grises : 797 € (843 € en 2023)
- Les frais bancaires : 2 638 € (2 418 € en 2023)

Chapitre (65) :

- la subvention Montagn'Habits pour 1 000 €
- Les admissions en Non-Valeur pour 14 986 €

Chapitre (042) :

- les opérations d'ordre pour sortie d'inventaire des éléments d'actifs cédés pour 4 835 €
- les amortissements pour 327 255 €

Chapitre (67) :

- les annulations de redevances des années antérieures pour 44 786 €

Chapitre (68) :

- Provisions pour dépréciation pour 15 000 €

Les Recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

CA 2023

BP 2024

CA 2024

ID : 004-200068625-20250408-NOTE_CFU24_BP25-BF

Chapitres	Libellés	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022			
013	Atténuations de charges	7 430,65 €						
042	Opération d'ordre entre sections	78 525,72 €	83 654,89 €	196 319,24 €	82 958,40 €	82 958,47 €	80 856,88 €	80 856,88 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 934 988,78 €	2 929 605,12 €	3 451 116,81 €	3 766 625,95 €	3 824 596,12 €	3 904 800,00 €	4 148 621,62 €
73	Impôts et taxes							
74	Dotations, subventions et participations	114,00 €	31 349,62 €	22 600,00 €			0,00 €	1 811,10 €
75	Autres produits de gestion courante	158 286,03 €	304 222,37 €	514 928,83 €	472 593,54 €	412 313,34 €	420 000,00 €	525 896,37 €
76	Produits financiers	6 273,23 €	6 273,23 €	6 273,23 €	6 273,23 €	6 273,23 €	6 273,23 €	6 273,23 €
77	Produits exceptionnels	34 758,47 €	78 932,75 €	41 943,23 €	44 450,82 €	5 750,00 €	800,00 €	5 635,01 €
78	Reprise sur provisions		24 000,00 €	24 000,00 €				
Sous total		3 220 376,88 €	3 458 037,98 €	4 257 181,34 €	4 372 901,94 €	4 331 891,16 €	4 412 730,11 €	4 769 094,21 €
002	Solde d'exécution reporté						449 184,32 €	
Total		3 220 376,88 €	3 458 037,98 €	4 257 181,34 €	4 372 901,94 €	4 331 891,16 €	4 861 914,43 €	4 769 094,21 €

Les recettes de fonctionnement du budget annexe OM augmentent de 10 %, d'une part grâce à une nette amélioration du recouvrement du produit de la REOM (+ 8.4 %) mais aussi par une augmentation des recettes issues des rachats de matières et valorisation des eco-organismes (+27.5 %), notamment en raison de la régularisation de soutiens financiers d'éco-organismes non perçus durant l'exercice comptable 2023.

Les recettes se composent ainsi :

- des redevances pour 4 142 442 € contre 3 821 686,12 € en 2023
- des ventes de composteurs pour 6 180 €
- des rachats de matières et valorisation des eco-organismes (EComobilier, ECO DDS, et OCAD3E) incluant les régularisations 2023 du SYDEVOM pour 525 896 €, contre 411 880 € en 2023
- des produits financiers pour 6 273 € correspondant au remboursement par les communes de l'ex CCMV du prêt contracté pour la décharge de Méouilles
- des cessions pour 5 635 €
- Une subvention Régionale pour le financement de l'emploi en lien avec les bio déchets 1 811 €

En investissement

En dépenses, 902 808 € sont réalisés en 2024 dont :

- 396 120 € pour la reconfiguration des déchetteries
- 151 538 € pour l'aménagement des points d'apports volontaires
- 4 377 € pour le solde des travaux sur l'Installation de Stockage des Déchets Inertes à Barrême
- 70 800 € pour l'acquisition d'un tractopelle
- 19 863 € pour des opérations patrimoniales (opérations d'ordre)
- 179 253 € pour le remboursement du capital des emprunts
- 80 857 € pour l'amortissement (opérations d'ordre)

En recettes, 602 390 € sont constatés, hors affectation de résultat, dont :

- 51 521 € de FCTVA
- 4 835 € de sortie d'inventaire
- 198 916 € de subventions de la Région pour l'ISDI de Barrême et du matériel de pré-collecte
- 327 255 € d'amortissement (opérations d'ordre)
- 19 863 € pour des opérations patrimoniales (opérations d'ordre)

En restes à réaliser :

- En dépenses, 301 360 € pour les travaux de reconfiguration des déchetteries en cours
- En recettes, un total de 125 707,50 € dont 25 707,50 € de fonds de concours des communes et 100 000 € de subventions pour le programme d'aménagement des déchetteries.

1.2.2 – Zone d'activité économique

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250408-NOTE_CFU24_BP25-BF

au 31/12/2024	Budget Général
Fonctionnement	
Résultat d'exercice	90 619,32 €
Report antérieur	0,00 €
Cumul	90 619,32 €
Investissement	
Résultat d'exercice	-491 269,73 €
Report antérieur	-96 314,73 €
Cumul	-587 584,46 €
RAR recettes	
RAR dépenses	
Solde RAR investissement	

Résultat de fonctionnement cumulé	0,00 €	
Besoin de financement	587 584,46 €	
Affectation de résultat 1068	90 619,32 €	
Reports sur 2024		en fonctionnement
	-587 584,46 €	en investissement

Ce budget fonctionne en stock : les dépenses et recettes de l'exercice en section de fonctionnement viennent alimenter la valeur du stock de terrains à la hausse ou à la baisse. Les écritures de la section d'investissement ne font que retracer l'évolution de la valeur du stock entre le début et la fin de l'exercice.

Sur 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 741 936,81 € correspondant principalement à la poursuite des travaux d'aménagement de la ZA et aux remboursements d'intérêts. Durant cette année 2024, en recettes, plusieurs opérations de cessions de terrains ont été réalisées pour un total de 50 077,32€ et des subventions ont été encaissées pour 90 000 €

Chapitres	Libellés	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
11	Charges à caractère général	303 804,50 €	203 905,91 €	415 892,79 €	205 870,81 €	155 875,53 €	539 172,00 €	532 312,83 €
12	Charges de personnel et frais assimilés							
14	Atténuations de produits							
022	Dépenses imprévues de fonctionnement							
042	Opérations d'ordre entre section	24 562,75 €	313 271,96 €	519 434,81 €	1 248 671,55 €	461 531,60 €	208 040,00 €	207 839,70 €
65	Autres charges de gestion courante						1,00 €	
66	Charges financières	1 136,00 €	2 256,93 €	2 094,44 €	1 992,55 €	1 889,17 €	3 347,00 €	1 784,28 €
67	Charges exceptionnelles			4 642,50 €				
68	Dotations aux provisions							
	Sous total	329 503,25 €	519 434,80 €	942 064,54 €	1 456 534,91 €	619 296,30 €	750 560,00 €	741 936,81 €
023	Virement à la section d'investissement						511 562,00 €	
	Total	329 503,25 €	519 434,80 €	942 064,54 €	1 456 534,91 €	619 296,30 €	1 262 122,00 €	741 936,81 €

Chapitres	Libellés	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
013	Atténuations de charges							
042	Opération d'ordre entre sections	313 271,96 €	519 434,81 €	937 422,05 €	1 173 753,65 €	394 096,30 €	697 235,00 €	691 861,81 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses				311 249,50 €	225 200,00 €	53 325,00 €	50 077,32 €
73	Impôts et taxes							
74	Dotations, subventions et participations						511 562,00 €	90 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	16 231,29 €						617,00 €
76	Produits financiers							
77	Produits exceptionnels		279 000,00 €	38 866,50 €	101 086,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous total		329 503,25 €	798 434,81 €	976 288,55 €	1 586 089,59 €	619 296,30 €	1 262 122,00 €	832 556,13 €
002	Solde d'exécution reporté							
Total		329 503,25 €	798 434,81 €	976 288,55 €	1 586 089,59 €	619 296,30 €	1 262 122,00 €	832 556,13 €

La valeur du stock au bilan à fin 2024 s'élève à 534 097,11 € de travaux en cours et 744 993,85 € de terrains aménagés

1.2.3 – SPANC

au 31/12/2024	Budget SPANC
Fonctionnement	
Résultat d'exercice	-7 501,37 €
Report antérieur	-26 194,32 €
cumul	-33 695,69 €
Investissement	
Résultat d'exercice	0,00 €
Report antérieur	3 206,36 €
cumul	3 206,36 €
RAR recettes	
RAR dépenses	
Solde RAR investissement	

Résultat de fonctionnement	-33 695,69 €	
Besoin de financement		
Affectation de résultat 1068		
Reports sur 2025	-33 695,69 €	en fonctionnement
	3 206,36 €	en investissement

Charges de fonctionnement

Chapitres	Libellés	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
11	Charges à caractère général	5 248,21 €	2 925,40 €	2 784,00 €	5 883,61 €	7 272,50 €	9 090,00 €	5 662,72 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	7 126,20 €	7 772,32 €	14 675,02 €	38 185,31 €	90 276,03 €	93 825,95 €	92 918,65 €
14	Atténuations de produits							
022	Dépenses imprévues de fonctionnement							
042	Opérations d'ordre entre section	694,57 €	691,21 €	189,93 €	204,22 €			
65	Autres charges de gestion courante			150,00 €				
66	Charges financières							
67	Charges exceptionnelles			160,00 €			160,00 €	160,00 €
68	Dotations aux provisions					200,00 €	200,00 €	200,00 €
002	Déficit D'exploitation reporté						26 194,32 €	
Sous total		13 068,98 €	11 388,93 €	17 958,95 €	44 273,14 €	97 748,53 €	129 470,27 €	98 941,37 €
Total		13 068,98 €	11 388,93 €	17 958,95 €	44 273,14 €	97 748,53 €	129 470,27 €	98 941,37 €

Au niveau des charges de fonctionnement, ce budget intègre la refacturation des charges de personnel du budget général, la quote-part des frais de carburants et de maintenance du véhicule, une provision pour dépréciation et une annulation de titre sur exercice antérieur

Recettes de fonctionnement

Chapitres	Libellés	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
013	Atténuations de charges							
042	Opération d'ordre entre sections							
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	11 728,00 €	9 980,00 €	9 660,00 €	28 120,00 €	72 820,00 €	129 470,27 €	91 040,00 €
73	Impôts et taxes							
74	Dotations, subventions et participations							
75	Autres produits de gestion courante							
76	Produits financiers							
77	Produits exceptionnels			6,00 €	19 993,77 €			400,00 €
Sous total		11 728,00 €	9 980,00 €	9 666,00 €	48 113,77 €	72 820,00 €	129 470,27 €	91 440,00 €
002	Solde d'exécution reporté							
Total		11 728,00 €	9 980,00 €	9 666,00 €	48 113,77 €	72 820,00 €	129 470,27 €	91 440,00 €

Sur l'exercice 2024, les recettes correspondent aux refacturations des prestations selon la tarification arrêtée par le conseil communautaire ainsi qu'une facturation de pénalités de non-réalisation des prescriptions.

Globalement ce budget peine toujours à trouver son équilibre financier et nécessitera une subvention d'équilibre du budget principal en 2025.

1.2.4 – Immobilier d'Entreprises

au 31/12/2024	Budget IMMO
Fonctionnement	
Résultat d'exercice	-5 033,70 €
Report antérieur	0,00 €
cumul	-5 033,70 €
Investissement	
Résultat d'exercice	-251 840,15 €
Report antérieur	-206 608,65 €
cumul	-458 448,80 €
RAR recettes	124 336,00 €
RAR dépenses	-6 000,00 €
Solde RAR investissement	118 336,00 €

Résultat de fonctionnement cumulé	-5 033,70 €	
Besoin de financement	-340 112,80 €	
Affectation de résultat 1068	0,00 €	
Reports sur 2025	-5 033,70 €	en fonctionnement
	-458 448,80 €	en investissement

Charges de fonctionnement

Chapitres	Libellés	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
11	Charges à caractère général	709,40 €	3 104,59 €	5 898,81 €	2 000,00 €	1 641,19 €
12	Charges de personnel et frais assimilés					
14	Atténuations de produits					
022	Dépenses imprévues de fonctionnement					
042	Opérations d'ordre entre section			577,68 €	42 165,08 €	42 165,08 €
65	Autres charges de gestion courante				0,00 €	
66	Charges financières	861,87 €	1 199,21 €	1 041,30 €	994,89 €	985,79 €
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions					
	Sous total	1 571,27 €	4 303,80 €	7 517,79 €	45 159,97 €	44 792,06 €
023	Virement à la section d'investissement				0,00 €	
	Total	1 571,27 €	4 303,80 €	7 517,79 €	45 159,97 €	44 792,06 €

En fonctionnement, les charges du chapitre 11 correspondent aux abonnements électriques eau et assainissement pour l'atelier situé à l'étage de la Maison de Produits de Pays des Gorges du Verdon, ainsi que la maintenance des équipements sur ce site et sur celui de l'Atelier de transformation végétale à Annot. Au chapitre 66 figurent les intérêts d'emprunts.

Recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Chapitres	Libellés	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Publié le BP 2024	CA 2024	ID : 004-200068625-20250408-NOTE_CFU24_BP25-BF
013	Atténuations de charges						
042	Opération d'ordre entre sections				22 520,33 €	22 520,33 €	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			5 172,29 €	2 000,00 €	0,00 €	
73	Impôts et taxes						
74	Dotations, subventions et participations						
75	Autres produits de gestion courante	2 499,99 €	0,00 €	16 203,60 €	20 639,64 €	17 238,03 €	
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels		0,00 €	0,00 €		0,00 €	
78	Reprise sur provisions						
Sous total		2 499,99 €	0,00 €	21 375,89 €	45 159,97 €	39 758,36 €	
002	Solde d'exécution reporté						
Total		2 499,99 €	0,00 €	21 375,89 €	45 159,97 €	39 758,36 €	

Les recettes correspondent pour 17 238 € aux loyers perçus et 22 520 € à l'amortissement des subventions.

Recettes d'investissement

Chapitres	Libellés	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	RAR 2024
40	Opérations d'ordre entre sections			577,68 €	42 165,08 €	42 165,08 €	
041	Opérations Patrimoniales				0,00 €		
24	Produits cession actif (ordre)						
1068	Affectation résultat		928,72 €	13 593,81 €	13 858,10 €	13 858,10 €	
10	FCTVA			880,00 €		0,00 €	
13	Subventions d'investissement	190 674,06 €	347 416,95 €	56 144,91 €	224 336,00 €	0,00 €	124 336,00 €
16	Emprunts	833,33 €			574 963,80 €		
23	Immobilisations en cours (ordre)				0,00 €		
Sous total		191 507,39 €	348 345,67 €	71 196,40 €	855 322,98 €	56 023,18 €	124 336,00 €
021	Virement section de fonctionnement				0,00 €		
001	solde d'exécution reporté						
Total recettes d'investissement		191 507,39 €	348 345,67 €	71 196,40 €	855 322,98 €	56 023,18 €	124 336,00 €

Dépenses d'investissement

Chapitres	Libellés	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	RAR 2024
020	Dépenses imprévues d'investissement						
040	Opérations d'Ordre entre sections				22 520,33 €	22 520,33 €	
041	Opérations Patrimoniales				0,00 €		
10	Dotations fonds divers et réserves	880,00 €					
13	Annulation			0,00 €		0,00 €	
16	Remboursements d'emprunts	5 042,58 €	6 771,21 €	6 826,23 €	7 900,00 €	6 881,70 €	
20 à 27	Dépenses d'investissement	726 253,56 €	67 381,33 €	4 503,20 €	618 294,00 €	278 461,30 €	6 000,00 €
Sous total		732 176,14 €	74 152,54 €	11 329,43 €	648 714,33 €	307 863,33 €	6 000,00 €
001	Solde d'exécution reporté				206 608,65 €		
Total dépenses d'investissement		732 176,14 €	74 152,54 €	11 329,43 €	855 322,98 €	307 863,33 €	6 000,00 €

En investissement, les charges 2024 représentent un total de 307 863,33 € correspondant principalement :

- Aux frais d'études pour la construction des 3 ateliers relais pour 40 885 €
- A la nouvelle vague de travaux menés sur l'atelier de transformation végétale pour 229 297,30 €
- A de petits travaux sur la Maison de Produits de Pays à Castellane pour 8 279 €

2.1 Principaux ratios du budget principal

	R1	R2	R2bis	R3	R4	R5	R6	R7	R9	R10	R11
CCAPV 2024 (pop totale)	1149	717	360	1374	121	407	60	40,1	87,2	8,8	29,63
CCAPV 2024 (pop DGF)	570	356	179	682	60	202	30				
CCAPV 2023 (pop totale)	1135	681	325	1293	227	456	55	43,7	91,6	17,5	35,26
CCAPV 2023 (pop DGF)	564	338	162	642	113	226	27				
CCAPV 2022 (pop totale)	1124	681	326	1253	237	504	53	42,6	93,7	18,9	40,25
CCAPV 2022 (pop DGF)	560	339	162	623	118	251	26				
CCAPV 2021 (pop totale)	1081	770	408	1249	129	551	51	39,8	90,5	10,3	44,08
CCAPV 2021 (pop DGF)	532	379	201	615	64	271	25				
CC à Fiscalité Unique*	373	176	43	454	95	204	49	41,7	87	21	44,9

*dernières données DGFIP publiées dans le rapport de l'observatoire des finances et de la gestion publique locale de juillet 2024, établies sur les bases de la population totale.

• **Ratio 1 = dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population** : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Ce ratio est nettement au-dessus de la moyenne des EPCI que l'on considère la population totale ou qu'on le module sur la population DGF. Majoré notamment par le poids des services communs et mises à dispositions, hors des champs de compétences intercommunaux, il augmente de 1.2% entre 2022 et 2023, soit en deçà du niveau de l'inflation constatée sur cette période.

• **Ratio 2 = produit des impositions directes / population** : recettes, hors fiscalité reversée, ce ratio est fortement bouleversé par le remplacement de la taxes locales par des compensations qui ne sont pas une imposition directe. Ce ratio doit être analysé au regard de la population DGF plus en phase avec la base d'imposition, notamment en raison du poids des résidences secondaires. Là aussi, la CCAPV se situe nettement au-dessus des moyennes observées au niveau national dans les Communautés de Communes à fiscalité unique.

• **Ratio 2 bis = produit net des impositions directes / population** : Au produit des impositions directes, ce ratio déduit la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre. Comme pour le ratio 2, il doit être étudié pour plus de justesse au regard de la population DGF. Le produit des attributions de compensation n'ayant pas évolué ces dernières années, faute de nouveaux transferts, ce ratio augmente logiquement.

• **Ratio 3 = recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population** : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement (R1) dans leur rythme de croissance. Dans la lignée de ce qui avait été constaté en 2023, mais avec une amplification encore supplémentaire, la croissance des recettes réelles s'avère nettement supérieure à celle des dépenses réelles améliorant en conséquence la capacité d'investissement de la Communauté de Communes par rapport à 2023.

• **Ratio 4 = dépenses d'équipement « brutes » / population** : Ces dépenses d'équipement variant fortement d'une année sur l'autre, elles doivent donc être observées sur une lecture pluriannuelle. Le niveau d'investissement exécuté en 2024 se situe nettement au-dessous de l'an dernier, du fait d'une pause opérationnelle d'une année sur les grands programmes, entre la réalisation de la halle des sports intercommunale à Saint André les Alpes et le lancement du nouveau programme opérationnel avec la construction du siège et de la salle culturelle de la CCAPV puis de la Halle des sports intercommunale à Annot.

• **Ratio 5 = dette / population** : à partir du capital restant dû au 31 décembre de l'exercice, ce ratio met en évidence l'endettement d'une collectivité. Il est à compléter par une lecture croisée avec la capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11). Pour la CCAPV, si ce ratio est élevé par rapport à la moyenne des Communauté de Communes à FPU, la capacité de désendettement s'avère excellente et le taux d'endettement nettement en deçà des moyennes observées.

• **Ratio 6 = DGF / population** : recettes du compte 741 en mouvements réels, ce ratio mesure la part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité. Ce ratio s'améliore d'année en année et devrait encore poursuivre dans cette tendance pour les années à venir au regard du tunnel d'évolution dans lequel il est actuellement contraint sur la dotation d'intercommunalité. Pour autant d'autres recettes et compensations de l'Etat subiront une réfaction en 2025, dont la DC RTP.

• **Ratio 7 = dépenses de personnel / DRF** : ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité : c'est un coefficient de rigidité, car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité. La CCAPV se situe désormais en-dessous de la moyenne des CC à FPU après avoir mis fin à plusieurs services communes et mises à disposition. Cependant le poids des services communs et mises à dispositions subsistant reste non négligeable, puisqu'il représente encore une masse financière de plus de 1 000 000 € au compte administratif 2024. En déduisant le poids de ces services communs et mises à disposition, ce ratio baisserait encore pour se situer à 32.2 %, soit à plus de 9 points en dessous de la moyenne des collectivités à FPU.

• **Ratio 9 = marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) / RRF** : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus ce ratio est faible, plus la capacité à autofinancer l'investissement est élevée ; *a contrario*, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire aux recettes d'investissement ou à l'emprunt pour financer l'investissement. Ce ratio est en nette amélioration par rapport à l'an dernier.

• **Ratio 10 = dépenses d'équipement « brutes » / RRF = taux d'équipement** : effort d'équipement de la collectivité au regard de ses ressources, ce ratio est à relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Après un bon niveau d'investissement en 2022 et en 2023, ce ratio en baisse illustre la pause opérationnelle réalisée sur l'année 2024 en terme d'opération majeure, entre la réalisation de la halle des sports intercommunale à Saint André les Alpes et le lancement du nouveau programme opérationnel avec la construction du siège et de la salle culturelle de la CCAPV puis de la Halle des sports intercommunale à Annot.

• **Ratio 11 = dette / RRF = taux d'endettement** : mesure du poids de la dette d'une collectivité relativement à ses ressources. Ce ratio déjà très positif, s'améliore encore nettement cette année et ce, de façon constante depuis 2021, pour se situer désormais près de 15 points en deçà de la moyenne observée dans les Communautés de communes à Fiscalité unique.

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en euros par habitant : la population utilisée est la population totale légale en vigueur de l'année. Un comparatif est également fait avec la population DGF. Les ratios 7 à 11 sont exprimés en pourcentages.

2.2 Analyse du CA 2024 consolidé et objectifs financiers

L'observation du compte financier unique 2024 du budget consolidé de la CCAPV, c'est-à-dire en intégrant au budget principal tous les budgets annexes, fait apparaître un résultat net annuel de 2 666 097 €, qui double donc par rapport à 2023. La CAF brute s'établit alors à 3 598 014 € (2 429 694 € au CA 2023), pour un remboursement du capital des emprunts de 768 389 €. Dans ces conditions, seul 21% de la CAF brute, contre 32% en 2023, est mobilisée pour le remboursement du capital de la dette, et la capacité de désendettement de la CCAPV s'établit à 1 an et 11 mois.

Objectifs financiers à atteindre

Pour garantir à la CCAPV une situation financière qui lui confère la capacité à assumer ses missions mais également à investir pour le développement du territoire, les postulats de « bonne gestion » suivants avaient été fixés à moyen terme pour le budget général lors de l'adoption du budget 2020 :

- Une capacité d'autofinancement brute de 1 500 000€
- Une capacité de désendettement de 5 ans maximum
- Un fonds de roulement stabilisé autour de 1 000 000 €
- Une mobilisation de la CAF brute pour le remboursement du capital de la dette, limitée à 50%

Ces objectifs à terme sont tous largement dépassés en 2024 et le taux d'épargne brute s'améliore encore nettement pour atteindre 27,34% (moyenne des EPCI à FPU à 20.2% sur dernier rapport de l'observatoire des finances locales) tandis que le taux d'épargne nette s'établit à 21,38%(contre 12% en moyenne pour les EPCI à FPU sur dernier rapport de l'observatoire des finances locales).

2.3.1 Eléments de contexte

Dans un contexte politique très instable l'adoption de la loi de Finances 2025 a été fortement et inopinément retardée avec une adoption définitive en février 2025. Cette Loi de finances 2025 s'établit sur une prévision de croissance de 0.9%, revue à la baisse à 0,7 % dès le 12 mars dernier selon les projections intermédiaires de la Banque de France.

Pour le Bloc Communal, cette loi de finances est principalement marquée par un effort conséquent appliqué aux collectivités sur les variables d'ajustements, pour la contribution à la réduction du déficit public. Cela s'avère particulièrement prégnant sur la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) ainsi que sur le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle (FDTP), mais aussi à travers la mise en place du Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des Collectivités locales (DiLiCo)

2.3.2 Evolutions des recettes fiscales

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant au calcul des bases d'imposition des taxes locales pour 2025 dépend de l'évolution de l'inflation (IPCH) constatée entre novembre n-2 (2023) et novembre n-1 (2024).

Pour 2025, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives sera de +1.7 % (contre +3.9 % en 2024).

Depuis la réforme de la taxe d'habitation, le principe de liens des taux s'appliquant à la fiscalité prévoit que le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) s'inscrit en taux pivot. En clair, sur l'hypothèse d'une variation de 1 point à la hausse du taux de TFPB (en le passant de 13.02% à 14.02%), la CCAPV disposerait de la possibilité d'augmenter le taux de ces autres taxes, dont la THRS, sur un multiplicateur maximum de $14.02/13.02 = 1.076804$.

Dans cette simulation le taux de THRS pourrait passer au mieux à 8.98%. Cependant, dans ce cas de figure, si la CCAPV bénéficiait d'une augmentation de son produit fiscal global, cette recette supplémentaire serait financée pour plus de 60% par les contribuables du Foncier bâti. Cette conclusion rend caduque cette option et avec elle toute stratégie fiscale éventuelle visant à rééquilibrer le rapport entre résidences principales et résidences secondaires.

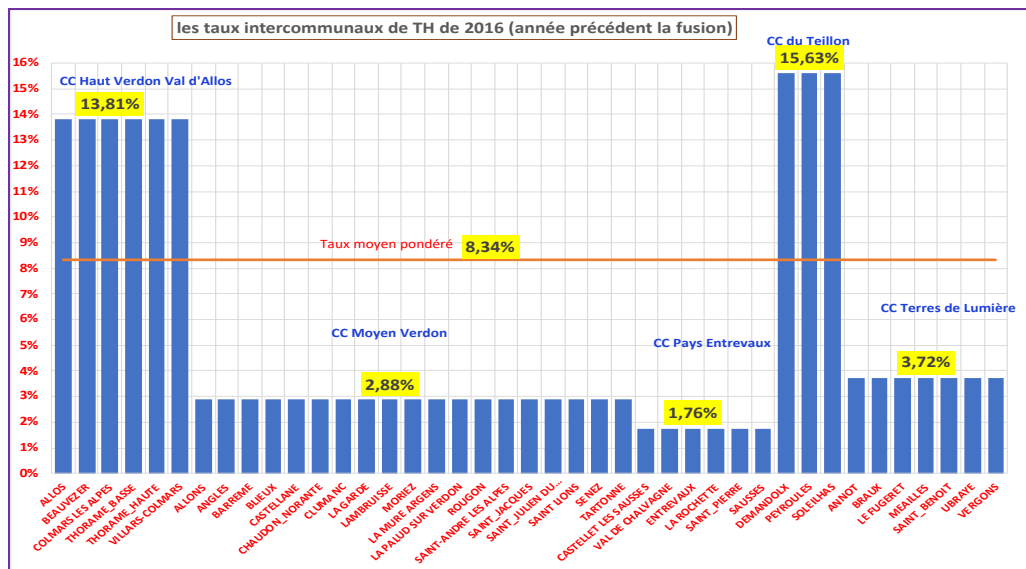
Il convient cependant de rappeler que la loi de Finances 2024 avait assoupli modestement ces dispositions en permettant de desserrer la contrainte de lien des taux pour la THRS, mais uniquement pour les intercommunalités dont le taux de THRS est inférieur d'au moins 25 % à la moyenne nationale des EPCI, sans distinction. Ces intercommunalités peuvent alors relever annuellement leur taux de THRS de 5 % de la moyenne considérée, sous réserve, de rester 25 % sous celle-ci. Le taux moyen national de THRS des EPCI étant situé à 8,97%, seuls les EPCI ayant un taux de THRS inférieur à 6,73% peuvent donc bénéficier de cette souplesse. Avec un taux moyen pondéré de THRS à 8,34%, la CCAPV n'est pas éligible à cette disposition.

En lien avec les réformes de la fiscalité locale, on notera enfin que la Loi de Finances 2025 ne prévoit aucune dynamique sur la part de TVA compensatrice, mobilisant cette recette supplémentaire aux fins de limiter le déficit de l'Etat.

2.3.3 Situation particulière du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Mise en évidence dans la note CA/ BP 2023, la CCAPV subit depuis 2023 une incidence indirecte liée à la réforme de la taxe d'habitation, avec un fort préjudice sur ses recettes fiscales.

La communauté de communes Alpes Provence Verdon Source de Lumière (CCAPV) a engagé en 2017 l'harmonisation de ces taux de fiscalité en mettant en œuvre, lorsque cela s'avérait nécessaire, des périodes de lissage pouvant aller légalement jusqu'à 12 ans. Il fut ainsi décidé de lisser sur cette durée maximale le taux intercommunal de taxe d'habitation, dont les taux initiaux des 5 intercommunalités constitutives étaient extrêmement éloignés les uns des autres (rapport de près de 1 à 9).



Le taux moyen pondéré fut établi à 8,34% et a logiquement donné lieu sur les trois exercices 2017, 2018 et 2019 à l'application par la DDFIP 04 du correctif uniforme sur chacune des 41 communes de la CCAPV.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250408-NOTE_CFU24_BP25-BF

Comme partout ailleurs en France, le lissage a été suspendu sur les trois exercices 2017, 2018 et 2019. Les TH appliqués sur chacune des 41 communes en 2019 sont restés applicables à l'ensemble des bases de TH en 2020, puis aux seules résidences secondaires en 2021 et 2022. Après trois années de lissage, ces taux s'échelonnaient encore de 3,22% à 14,26% soit un rapport de près de 1 à 4,5. Or les communes de la CCAPV sont particulièrement marquées par une très forte proportion de résidences secondaires dont la concentration est encore plus marquée sur certaines communes, celles dont les taux initiaux (2016) de TH intercommunale étaient les plus élevés.

Ainsi la commune d'Allos, compte à elle seule plus de 38% des bases de résidences secondaires du territoire alors que son taux initial de TH intercommunale était de 13,81% soit plus de 5 points au-dessus du taux moyen pondéré de 8,34%. En d'autres termes, le taux moyen pondéré applicable à l'ensemble des bases de TH reflétait une distorsion conséquente entre celui des bases de résidences principales (RP) et celui des bases de résidences secondaires (RS) comme le montre le tableau suivant qui correspond aux 4 exercices 2017 à 2020 où l'on pouvait recenser à la fois les bases RP et les bases RS

	Résidences principales			Résidences secondaires			Total		
	Bases	Produit	TMP	Bases	Produit	TMP	Bases	Produit	TMP
2017	10 677 233	629 159	5,89%	19 993 257	1 918 212	9,59%	30 670 490	2 547 371	8,31%
2018	10 630 057	660 773	6,22%	20 292 955	1 921 126	9,47%	30 923 012	2 581 899	8,35%
2019	10 992 866	691 798	6,29%	20 807 805	1 959 465	9,42%	31 800 671	2 651 263	8,34%
2020	11 177 738	705 624	6,31%	21 072 602	1 989 787	9,44%	32 250 340	2 695 411	8,36%

Comme on peut le constater ci-dessus, pour un taux moyen pondéré de 8,34% sur les bases provisoires (entre 8,31% et 8,36% suivant les années selon les bases définitives) le taux moyen pondéré est très différent entre les bases de résidences principales et les bases de résidences secondaires.

Or en 2023, année de reprise du lissage, la DDFIP 04 a repris le calcul sur la base du taux de 8,34% en appliquant le mécanisme du correctif uniforme. Certes dans les cas normaux de lissage liés à des fusions, le mécanisme du correctif uniforme consiste à ajouter ou à retrancher un facteur constant aux taux d'imposition de toutes les communes, pour compenser le fait que pendant les n années du lissage, les bases de chacune des communes évoluent de manière différente et donc que la pondération initiale se déforme. A ce titre, le mécanisme du correctif uniforme permet, dans les cas normaux, de maintenir le produit fiscal voté en corrigeant cette évolution de pondération.

Cependant, lorsque des bases ont purement et simplement disparu, pour être remplacées par de la TVA, entre la suspension du lissage en 2019 et sa reprise en 2023, le correctif uniforme ne peut plus maintenir le produit attendu et il y a discontinuité.

Les taux moyens pondérés, au moment du démarrage du lissage étaient bien de 8,34% néanmoins les résidences principales de la CCAPV ont été dans la réalité indemnisées par de la TVA pour leur valeur en bases pondérée (2020) par le taux de 6,31% (voir tableau ci-dessus).

Ainsi en valorisant aujourd'hui les résidences secondaires à l'ancien taux moyen global de 8,34% alors qu'il était en réalité équivalant à 9,44% sur l'année de référence (2020) lors de laquelle les bases de THRP ont été indemnisées à 6,31%, la DGFIP 04 a fait supporter une perte pérenne pour la CCAPV de 244 000 € en 2023, de 282 000 € en 2024 et prévisionnellement de plus de 270 000 € à nouveau en 2025, soit une perte cumulée pour la CCAPV voisinant les 800 000€

	Bases	Produit de référence	Taux moyen	Produit simulé sur 9,44%
2022	21 667 559	2 051 918 €	9,47%	
2023	23 607 130	1 983 672 €	8,40%	2 228 513,07 €
2024	24 235 925	2 005 624 €	8,28%	2 287 871,32 €
2025	24 647 935	2 055 638 €	8,34%	2 326 765,06 €
Ecart/perte de produit fiscal pour la CCAPV depuis 2023			798 215,68 €	

Outre cette perte financière directe et pérenne, cette erreur induit une minoration du Coefficient d'Intégration Fiscale qui en résulte chaque année avec un impact indéniable en particulier sur la péréquation du FPIC.

Dans ces conditions et au-delà du préjudice d'ores et déjà subi en 2023 et 2024, la CCAPV a déposé un recours devant le tribunal administratif pour faire reconnaître cette situation et condamner l'Etat à la compensation de ce préjudice, d'autant que la CCAPV ne dispose pas de la possibilité juridique de réajuster elle-même son taux moyen pondéré applicable aux résidences secondaires à hauteur de 9.44%, au regard de l'obligation de liaison avec le taux pivot de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

2.3.4 Concours de l'Etat aux intercommunalités

La Loi de finances 2025 prévoit que l'enveloppe de la DGF totale augmente de 300 millions d'euros comme en 2024. En revanche, contrairement à l'année précédente, où 290 M€ étaient financés en externe par l'État, le financement de cette augmentation 2025 est assuré à 150 millions d'euros par un versement externe de l'État et pour les 150 millions d'euros restant, par un prélèvement en interne sur les autres composantes de la DGF, à savoir 60 % sur la dotation forfaitaire et 40 % sur la dotation de compensation.

Les différentes dotations de péréquation de la DGF évoluent donc comme suit :

- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) progresse de 150 millions d'euros. En tenant compte de la quote-part pour la DACOM (Dotation d'Aménagement des Communes et circonscriptions territoriales d'Outre-Mer) , la progression est de 139,5 millions d'euros, soit une hausse de 5,33 %.
- La dotation de solidarité rurale (DSR) progresse de 150 millions d'euros. En tenant compte de la quote-part pour la DACOM, la progression est de 139,6 millions d'euros, soit une hausse de 6,71 %.
- La dotation nationale de péréquation (DNP) est stabilisée comme les autres années mais en tenant compte de la quote-part outre-mer, elle diminue de 0,02 %
- La dotation d'intercommunalité (DI), perçue par les groupements à fiscalité propre, progresse de 90 millions d'euros.

En même temps que la dotation d'intercommunalité est revalorisée de 90 millions d'euros, la Dotation de Compensation des EPCI est minorée de 166 millions d'euros. La DCPS étant principalement perçue par les communautés d'agglomération (CA), communautés urbaines (CU) et métropoles, dont une large majorité voit sa dotation d'intercommunalité figée (au mieux) après la réforme de 2019, ces mesures restent favorables aux Communauté de Communes.

Ainsi, en prévision, la dotation globale de fonctionnement de la CCAPV devrait être portée à 752 000 € en 2024 (+ 8.7% par rapport au CA 2024), soutenue par l'augmentation de la dotation d'intercommunalité qui devrait passer de 357 912 € à 431 000€. Cette augmentation se poursuivra à priori dans les années à venir. En parallèle la dotation de compensation aux EPCI baissera légèrement en 2025, évaluée à 321 000 € contre 333 107 € en 2024.

La loi de finances prévoit dans le même temps d'appliquer un effort conséquent sur les variables d'ajustement. La minoration de ces dernières s'élève en effet cette année à 487 millions d'euros (47 millions d'€ en 2024) répartie à hauteur de 259 millions d'euros sur le bloc communal, 189 millions d'euros sur les régions et 39 millions d'euros sur les départements.

Pour le bloc communal, elle repose à hauteur de 202 millions d'euros sur la DC RTP et à hauteur de 57 millions d'euros sur les fonds départementaux de péréquation de la TP (FDPTP).

Afin d'assurer une forme d'égalité de traitement entre les collectivités contributrices, les prélèvements sur la DC RTP sont calculés au prorata des recettes réelles de fonctionnement N-2 (nettes des reversements fiscaux, des produits exceptionnels).

Sur l'année 2025, le taux appliqué aux recettes réelles de fonctionnement (RRF) s'élèvera à 0,64% (contre 0.05% en 2024) pour le bloc communal. Le prélèvement sur les FDPTP sera quant à lui déterminé au prorata des recettes réelles de fonctionnement de chaque département. 59 départements devraient toujours répartir des crédits au titre des FDPTP en 2025 et 14 devraient perdre définitivement ces crédits en 2025 (28 les ayant déjà perdus). Pour le Département des Alpes de Haute Provence, le FDTP devrait baisser de 38% environ en 2025.

Dans ce contexte, ces deux recettes sont projetées en baisse au BP 2025, la DC RTP étant estimée à 23 000 € contre 89 481 € l'an dernier, et la perception du FDTP, sous réserve que le département n'en modifie pas les règles de répartition, à hauteur de 9 000 € contre 14 210.67 € perçus en 2024.

Concernant le FPIC, Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes, considérant que l'effort fiscal de la CCAPV est nettement supérieur à celui pré requis mais que dans le même temps son coefficient d'intégration fiscale stagne par rapport à l'évolution du CIF moyen national, les montants prévisionnels 2025 sont établis à des niveaux équivalents à ceux de 2024.

2.3.5 Autres mesures

Indicateurs financiers

Les lois de finances pour 2021 et 2022 ont prévu l'intégration progressive, dans le calcul des indicateurs financiers, des conséquences des récentes réformes fiscales via la création de fractions de correction qui viennent neutraliser la réforme. Ces fractions devaient être prises en compte à hauteur de : 90 % en 2023, 80 % en 2024, 60 % en 2025, 40 % en 2026, 20 % en 2027, avec prise en compte intégrale du nouveau mode de calcul en 2028. Ces taux sont bien appliqués pour le calcul du potentiel fiscal et financier des communes et ensembles intercommunaux comme pour celui de l'effort fiscal de ces derniers mais ils sont modifiés pour l'effort fiscal des communes : les fractions de correction ont été prises en compte à hauteur de 100 % en 2023 et de 90 % en 2024 et il est prévu qu'elle soit prise en compte à hauteur de 80 % en 2025 au lieu de 60 %.

Pour rappel, les lois de finances 2021 et 2022 ont apporté des modifications importantes aux critères financiers des dotations. Pour les communes, les critères concernés sont le potentiel fiscal et financier ainsi que le critère d'effort fiscal. Ces modifications ont consisté à adapter le calcul des critères financiers, compte-tenu notamment de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Elles ont également consisté à intégrer de nouvelles ressources dans le calcul du potentiel fiscal et financier des communes afin de mesurer leur niveau de ressources sur une assiette plus large. Ces mesures sont entrées en vigueur selon un calendrier fixé en 2022, qui visait à lisser leurs effets dans le temps, avec une pleine application prévue en 2028.

Pour le potentiel fiscal et financier des communes, les nouvelles modalités de calcul ont produit leurs effets sur les dotations pour la première fois en 2023, à hauteur de 10 %. La montée en puissance s'est poursuivie selon le calendrier prévu en 2024, les nouvelles modalités de calcul du potentiel ont alors produit leurs effets à hauteur de 20 % sur les dotations.

Pour l'effort fiscal : Les modifications comportant d'importants effets, il avait été décidé en 2023 de neutraliser intégralement les nouvelles modalités de calcul sur les dotations 2023. En 2024, bien qu'aucune solution n'ait été apportée au calcul de l'effort fiscal, le nouveau calcul avait commencé à produire ses effets pour la première fois, à hauteur de 10 %.

POTENTIEL FISCAL ET FINANCIER



EFFORT FISCAL



Dotation de Solidarité Communautaire

L'article 182 de la loi de Finances 2025 prévoit un assouplissement des règles de répartition de la DSC

En effet, les règles de répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC) sont simplifiées en supprimant la condition « majoritaire » des critères de revenu et de potentiel financier pondérés par la population. Ces trois critères doivent néanmoins toujours justifier au moins 35 % de la répartition du montant total. Les autres critères peuvent toujours être librement choisis avec pour finalité de concourir à la réduction des disparités de ressources et de charges entre communes.

Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des Collectivités locales (DiLiCo)

L'article 186 de la Loi de Finances crée un Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des Collectivités locales (DiLiCo). Afin de faire contribuer les collectivités locales au redressement des finances publiques, il est en effet prévu pour 2025 un prélèvement sur leurs ressources fiscales à hauteur d'un milliard d'euros, l'objectif étant de contraindre leurs recettes pour limiter leurs dépenses et ainsi réduire le déficit public. Ce prélèvement leur est ensuite en principe reversé en trois ans.

Un prélèvement d'un milliard d'euros est ainsi prévu en 2025 réparti entre les trois niveaux de collectivités locales :

- 500 millions d'euros pour le bloc communal, divisé à parts égales entre les communes et les intercommunalités à fiscalité propre ;
- 220 millions d'euros pour les départements ;
- 280 millions d'euros pour les régions.

Les modalités de prélèvement sont différentes pour chaque niveau de collectivité sur des critères de ressources et de charges. Pour les communes et les intercommunalités à fiscalité propre, sont ainsi prélevés les communes et EPCI à FP dont l'indice synthétique de ressources et de charges (ISRC) est supérieur de 10 % à l'ISRC moyen (communal ou intercommunal). Cet indice est calculé comme suit, en prenant en compte le revenu par habitant et le potentiel financier pour les communes ou le potentiel fiscal pour les EPCI à FP :

$$ISRC = 75 \% \times [\text{potentiel financier ou fiscal/hab. de la collectivité} / \text{potentiel financier ou fiscal/hab. moyen}] + 25 \% \times [\text{revenu/hab. de la collectivité} / \text{revenu/hab. moyen}]$$

La répartition entre les collectivités contributrices est ensuite réalisée en fonction de leur population multipliée par l'écart relatif entre l'indice de la collectivité et 110 % de l'indice moyen [écart relatif : (ISRC de la collectivité - ISRC moyen) / ISRC moyen]. Pour chaque collectivité, quel que soit son niveau, la contribution ne peut excéder 2 % de ses recettes de fonctionnement inscrites au budget principal de son compte de gestion 2023.

Pour les communes et les EPCI à FP, les recettes de fonctionnement sont minorées des atténuations de produits et des recettes exceptionnelles ; pour les communes, elles sont également diminuées du produit des mises à disposition de personnel. Pour les communes, si la contribution est inférieure à 1 000 euros, elles en sont exonérées. Les communes exonérées du prélèvement au titre du FPIC et les 115 premières communes d'outre-mer classées en fonction de l'indice synthétique servant à la répartition de leur dotation de péréquation sont également exonérées.

Le prélèvement pour chaque collectivité concernée sera effectué mensuellement sur ses douzièmes de fiscalité à compter de la date de notification de sa contribution. Les contributions sont notifiées par un arrêté des ministres chargés du budget et des collectivités territoriales publié au Journal officiel. La CCAPV ne devrait pas être concernée par ce dispositif au regard de son indice synthétique de ressources et de charges 2024, et considérant le peu d'évolution qu'il connaîtra en 2025.

2.4 Le contexte du budget 2025

A partir de la clôture d'un exercice 2024 très positif, illustrant un redressement très notable des finances intercommunales sur la durée de ce mandat, le budget 2025 s'inscrit dans la poursuite de cette dynamique vertueuse, en intégrant la réalisation d'un nouveau programme d'investissement ambitieux avec la construction du siège de la CCAPV et d'une salle culturelle multifonctions attenante.

Le budget 2025 arrêté en commission Finances ne prévoit **pas d'augmentation des taux de fiscalité locale. Ceux-ci resteront donc à nouveau inchangés en 2025 ce qui est une constante depuis 2017 et la création de la CCAPV.** Seule l'augmentation des bases de 1.7% est appliquée dans les simulations de recettes du BP 2025.

Le produit de la Taxe GEMAPI appelé en 2025 correspond uniquement aux demandes de financements des trois syndicats, ainsi qu'aux charges du personnel spécifiquement affecté à cette mission. L'inscription en investissement de l'instrumentation du Verdon pour la prévention des inondations (100 000 €) ainsi que d'une provision de 642 470 € pour travaux d'urgence en cas d'évènement climatique majeur, est auto-financée à partir des crédits non consommés sur le produit de la taxe, les années précédentes.

Concernant les autres recettes, le budget 2025 de la CCAPV prévoit les encaissements et reversements de la part communale de la taxe d'aménagement, dont la régularisation est prévue en 2025 par les services de la DGFiP, après de graves difficultés de recouvrement en 2024. Le produit de la taxe de séjours est également en hausse après une année de recouvrement en 2024 n'ayant concerné que 3 des quatre trimestres.

Les travaux de la CLECT relative à la restitution de la compétence « gestion et exploitation des domaines skiables » sur le domaine du Seignus à la Commune d'Allos à compter du 1^{er} mai 2024 étant finalisés, les attributions de compensations sont modifiées en conséquence dans le prévisionnel 2025.

Globalement ce budget intègre une augmentation prévisionnelle des charges réelles de fonctionnement de 3.81% par rapport au BP 2024, justifiées en particulier par les mesures nationales relatives aux charges de personnel mais aussi par l'augmentation d'opérations rendues transparentes par leur correspondance en recettes, telle la taxe de séjour.

Ce budget 2025 abonde et conforte enfin les provisions dédiées aux mécanismes de solidarité mis en œuvre depuis 2020 :

- Les fonds de concours aux opérations communales d'investissement
- Les crédits liés à la dotation de solidarité communautaire

3- BUDGET 2025

3.1 – BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250408-NOTE_CFU24_BP25-BF

3.1.1 – VUE GLOBALE

La section de fonctionnement du budget 2025 s'équilibre à hauteur de 18 820 026 €. Elle projette un résultat net d'exercice de 422 437 €, équivalent à celui du BP 2024.

Un virement à la section de fonctionnement à hauteur de 2 494 790.60 € est inscrit à ce budget 2025

La section d'investissement du budget 2025 s'équilibre à hauteur de 9 252 080 €, un niveau supérieur à celui du BP 2024 (+1.8 million d'euros) qui s'explique en partie par le financement de la construction du siège de la CCAPV, la provision de crédits de travaux d'urgence GEMAPI mais aussi par le report du solde des fonds de concours non encore affectés ou soldés . Elle intègre la prévision d'un nouvel emprunt de 1 200 000€, tel que prévu pour le financement du siège de la CCAPV. La contractualisation de cet emprunt fait l'objet d'une consultation notamment auprès de la banque des territoires. Il convient de préciser que, dans le même temps, le capital de la dette de la CCAPV sera diminué de l'emprunt transféré à la commune d'Allos, conformément aux travaux de la CLECT, dans le cadre de la restitution de la compétence gestion et exploitation du domaine du Seigneur.

La Caf brute prévisionnelle du budget 2025 s'établit à 1 197 499€, soit un niveau légèrement plus bas que celui projeté au BP 2024.

Dans ces conditions d'exécution, 35% de la CAF brute serait mobilisée pour le remboursement des annuités du capital des emprunts, soit 10 points de moins que sur le BP 2024, et la capacité de désendettement prévisionnel, incluant le nouvel emprunt ainsi que le remboursement annuel du capital, s'établirait à 3 ans et 1 mois à fin 2025.

La Caf nette prévisionnelle 2025 permet ainsi à minima le financement intégral des investissements GEMAPI financés par la taxe associée (370 482 €), ainsi que des investissements récurrents pour le renouvellement du matériel, dont le parc informatique, l'entretien du patrimoine et l'équipement des services.

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 177 345	14 588 485	15 319 880	15 250 414	15 902 399	16 411 173	16 103 371	16 747 672
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 959 674	14 302 971	14 822 352	14 914 988	15 501 579	15 999 894	14 207 359	16 325 236
Résultat de l'année	-782 329	285 513	497 527	335 426	400 819	411 280	1 896 012	422 437
Report N-1	894 642	302 350	852 170	1 615 380	1 696 109	1 492 549	1 492 549	2 072 249
Résultat y compris Report	112 313	587 863	1 349 697	1 950 806	2 096 929	1 903 829	3 388 561	2 494 686
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	347 427	1 222 730	1 284 382	1 176 414	1 270 812	1 304 866	2 640 170	1 197 499
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	623 482	594 044	594 684	569 000	594 000	581 333	575 006	420 812
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	-276 055	628 686	689 698	607 414	676 812	723 533	2 065 164	776 687

% Remboursement CAF par la dette	179%	49%	46%	48%	47%	45%	22%	35%
----------------------------------	------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Capital Restant Dû en K€	6 604	7 814	6 591	6 444	6 425	5 864	4 731	3 675
Désendettement année CAF	19 ans	6 ans et 5 mois	5 ans et 2 mois	5 ans et 5 mois	5 ans et 1 mois	4 ans 6 mois	1 an et 10 mois	3 ans et 1 mois

3.1.2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250408-NOTE_CFU24_BP25-BF

3.1.2.1 – Les principales dépenses de fonctionnement

Chapitres	Libellés	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
11	Charges à caractère général	2 244 650,00 €	2 106 377,30 €	2 177 715,18 €	2 041 134,32 €	2 362 398,95 €	2 643 812,77 €	1 643 880,58 €	2 632 269,00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	4 883 435,00 €	4 902 815,00 €	5 356 669,52 €	5 759 406,50 €	5 944 232,70 €	5 601 507,82 €	5 357 339,67 €	5 993 903,50 €
14	Atténuations de produits	4 311 269,00 €	4 318 513,00 €	4 353 031,51 €	4 286 042,00 €	4 357 702,00 €	4 696 802,00 €	4 648 692,91 €	4 809 802,00 €
022	Dépenses Imprevues	19 399,23 €	33 737,95 €	30 100,00 €					
65	Autres charges de gestion courante	1 566 011,00 €	1 512 593,00 €	1 630 090,18 €	1 665 326,59 €	1 522 861,45 €	1 848 705,27 €	1 604 224,03 €	1 938 740,65 €
66	Charges financières	240 434,00 €	75 664,10 €	74 548,00 €	64 000,00 €	99 088,00 €	99 062,00 €	70 798,73 €	84 056,00 €
67	Charges exceptionnelles	311 511,00 €	268 000,00 €	212 898,00 €	35 115,00 €	500,00 €	500,00 €	0,06 €	500,00 €
68	Dotations aux provisions	247 212,00 €	204 093,00 €	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement		13 823 921,23 €	13 421 793,35 €	13 835 052,39 €	13 876 024,41 €	14 311 783,10 €	14 915 389,86 €	13 349 935,98 €	15 484 271,15 €
023	Virement section Inv	112 313,00 €	504 924,25 €	1 388 817,08 €	1 950 805,64 €	2 096 928,54 €	1 903 828,98 €		2 494 790,60 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 135 753,31 €	1 068 358,00 €	1 034 113,00 €	1 038 963,77 €	1 189 796,32 €	1 084 504,00 €	857 423,13 €	840 964,48 €
43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
Opérations d'ordre		1 248 066,31 €	1 573 282,25 €	2 422 930,08 €	2 989 769,41 €	3 286 724,86 €	2 988 332,98 €	857 423,13 €	3 335 755,08 €
Total dépenses de fonctionnement		15 071 987,54 €	14 995 075,60 €	16 257 982,47 €	16 865 793,82 €	17 598 507,96 €	17 903 722,84 €	14 207 359,11 €	18 820 026,23 €

Les charges à caractère général (chap. 011)

Sur ce chapitre, le montant provisionné au BP 2025 affiche une stabilisation €, soit -0.4 % par rapport au BP 2024.

Parmi les charges provisionnées à ce chapitre, on retrouve notamment en ventilation :

- 172 500 € pour les fluides : eau, électricité, combustibles, carburant (164 000 € en 2024)
- 350 316 € pour les achats (351 120 € en 2024), dont 207 363 € de fournitures de produits d'entretiens et petits équipements pour les travaux en régie, les crèches et les centres de loisirs, 66 910 € d'alimentation principalement pour la cantine de Thorame Haute ou encore 18 450 € de fournitures administratives pour les centres de loisirs, le siège et les annexes ainsi que les Maisons de Services au Public, 11 368 € de fournitures scolaires pour les écoles du service commun, 26 225 € d'achats de livres pour le réseau de lecture publique, 20 000 € d'achats de marchandises pour les boutiques des musées.
- 137 854 €, contre 166 922 € en 2024, pour les frais d'études et recherches dont 42 000 € sur les opérations sources, 55 000 € pour les prestations en lien avec la charte forestière, 37 349 € en lien avec le PAT, et 3 505 € pour des actions sur le secteur Natura 2000 du Grand Coyer.
- 496 648 € pour les prestations de services (442 746 € en 2024), dont 17 000 € pour l'animation des médiathèques, 77 784 € pour les centres de loisirs, les crèches et le service commun des écoles, 47 054 € pour les actions sur les volets développement durable forêt et agriculture, 40 000 € pour les interventions informatiques et téléphonie, 20 000 € pour les opérations sources, 73 495 € pour les musées et la programmation culturelle, 42 560 € pour les actions en lien avec le label Pays d'Art et d'Histoire, 14 950 € pour l'animation des équipements sportifs et activités de pleine nature, 60 105 € de prestations diverses pour les services administratifs, ressources humaines et finances, 27 500 € de prestations sur les risques naturels majeurs et les interventions techniques et de maintenance sur les bâtiments, 73 600 € de prestations diverses pour l'urbanisme, ou encore 13 260 € de prestations pour les musées.
- 208 500 € location bureaux, standard téléphonique, véhicules, copieurs. (214 300 € en 2024)
- 360 031 € d'entretien et de maintenance, dont 121 100 € d'entretien des sentiers de randonnée. (351 294 € en 2024)
- 50 000 € d'assurance (58 554 € en 2024)
- 92 600 € pour les frais d'affranchissement, d'internet et de téléphonie. (107 000 € en 2024)
- 12 060 € pour les prestations de repas des crèches, (25 500 € en 2024 mais cela incluait alors les repas de l'école d'Allos)
- 40 000 € pour les formations du personnel. (50 000 € en 2024)
- 25 900 € de documentation générale et technique (20 900 € en 2024)
- 135 000 € d'honoraires et de frais d'actes et de contentieux, dont 90 000 € pour les honoraires et 45 000 € pour les risques de contentieux (164 311 € en 2024)
- 37 000 € provisionnés pour les frais de déplacements, (50 000 € en 2024)
- 322 799 € (247 862 € en 2024), dont 80 180 € d'annonces et insertions, 78 664 € catalogues et imprimés, 79 878 € de transport collectif représentant la principale augmentation, 64 477 € de réception et 19 600 € de nettoyage des locaux.
- 85 000 € d'adhésions et cotisations. (80 000 € en 2024)
- 16 700 € de prestations de services aux communes.(55 000 € en 2024)
- 64 000 € de forfaits ski, (55 000 € en 2024)
- 18 000 € d'impôts et taxes (17 450 € en 2024) et 4 960 € de frais bancaires (4860 € en 2024)

Les charges de personnel (chap. 012)

Sur 2025, une enveloppe de 5 993 903.50 € est inscrite. Elle représente un rapport au BP 2024, soit + 7.01%. Cela s'explique d'une part par l'augmentation nouvelles mesures du dispositif de la prévoyance, mais aussi et surtout par l'intégration de postes finances de chargés de missions, dont la durée est liée à celles des dispositifs de subvention associés.

Cette augmentation se décompose ainsi précisément de la façon suivante :

- Environ 181 000 € pour les provisions d'évolution de carrière des agents, les remplacements de congés maladie ou maternité, la revalorisation des personnels petite enfance, mais aussi le dispositif de prévoyance et l'augmentation de la CNRACL
- Environ 116 000€ relatifs au redéploiement en année pleine des postes créés en 2024, dont un poste de responsable, un autre d'animatrice et des augmentations de temps de travail, liés au déploiement de la France Service Itinérante, une médiatrice Guide conférencière Pays d'Art et d'Histoire, 3 postes d'ingénierie sur l'OPAH-RU ou encore un poste supplémentaire d'informaticien.
- 152 000 € environ relatifs à des créations de postes décidés ou provisionnés pour 2025 (un médiateur micro folies financé par les fonds LEADER, un chargé de mission pour le PLUi, un poste de chargé de mission Village d'avenir financé par l'Etat à hauteur de 70% sur les 12 premiers mois), un poste de chargé de mission mobilités financé par l'Etat à hauteur de près de 80%), un chargé de mission conseiller France Renov (taux de financement à confirmer) ainsi qu'un poste supplémentaire d'apprenti.

Mais aussi une réfaction de 57 000 € liés à des fins de contrat non renouvelés ou à des départs en retraite non remplacés

Pour 2025, les charges des services communs et mises à disposition toujours en vigueur sont évalués à 1 051 025.73€, en baisse, mais représentant encore 17.53% du poids total du chapitre 012.

Poids Service commun et Mises à disposition Chapitre 12	
	<i>BP 2025</i>
Budget 2025 - chapitre 012	5 993 903,50
Service commun écoles	493 277,35
Service commun ADS	181 177,15
Service commun Marchés Publics	70 018,62
Mise à disposition OTI	63 366,79
Mise à disposition Entrevaux	14 795,23
Mise à disposition Saint André les Alpes	10 455,21
Mise à disposition Peyroules	54 163,90
Petites villes de demain	81 453,47
Atout Villages 04	82 318,01
Total coût de personnel Sce Com et MàD	1 051 025,73
% coût dans chapitre 12	17,53

Reversements aux communes (chap. 014)

Ce chapitre connaît une augmentation cette année (+2.41 %) du fait de l'intégration de l'encaissement du produit de la taxe de séjours sur une année pleine et donc de son reversement à due proportion aux offices de tourisme. Par ailleurs et à la suite des problèmes rencontrés au niveau national en 2024 pour la collecte des taxes d'aménagement par les services fiscaux, il est reconduit au budget 2025 les mêmes niveau de reversement aux communes.

Sont également inscrits à ce chapitre, comme chaque année le montant des attributions de compensation intégrant le retour de la compétence du domaine du Seigneur à la commune d'Allos, ainsi que le reversement provisionnel au titre du FPIC provisionné à hauteur de 30 000 €. Enfin il est prévu à ce chapitre comme en 2024, une enveloppe de 100 002 € dédiée au versement de la dotation de solidarité communautaire aux Communes auxquels s'ajoutent cette année 20 000€ de frais de dégrèvement des contributions directes liés à des trop perçus sur la GEMAPI.

Les autres charges de gestion (chap. 65)

Ce chapitre connaît une augmentation cette année de 90 035 €, du fait exceptionnelles à verser aux budgets annexes SPANC et Immobilier d'entreprise.

Dans le détail, ce chapitre comprend par ailleurs, outre les crédits pour admissions en non-valeur à hauteur de 1000€, les principales dépenses suivantes :

- 105 386,26 € pour les indemnités versées aux élus (105 339 € au BP 2024)
- 435 100 € de subventions aux associations, contre 415 100 € en 2024 (enveloppe maximale allouée aux subventions dont l'attribution est déléguée au Bureau Communautaire sur proposition de la commission Finances. Cette enveloppe 2025 intègre le financement exceptionnel en faveur du projet de Bus médical porté par la CPTS Haut Pays du Verdon et Mont d'Azur.)
- 490 000 € de dotation pour l'Office de Tourisme Intercommunal en EPIC, avec un versement intégral sur l'exercice comptable. Cette enveloppe est identique à l'an dernier.
- 177 623.01 € de participation au Syndicat Mixte Espace Lumière, somme identique à l'an dernier puisqu'il s'agit d'un lissage sur trois années, dont un premier tiers acquitté en 2024, et donc 177 623.01 € qui seront encore à prévoir au budget 2026.
- 425 251,08 € de participations de fonctionnement aux syndicats en charge de la GEMAPI (421 721.58€ au BP2024)
- 195 378,11 € de divers (236 521 € en 2024), dont 83 300 € correspondent aux brevets et licences informatiques, 53 078,11 € pour les financements d'appels à projets sur la forêt et 59 000 € pour le démantèlement d'installations hors services dont les remontées mécaniques de Vauplane et d'ex antennes relais
- 2 160 € de frais de SACEM

Les charges financières (chap. 66)

Les charges financières 2025 provisionnées à hauteur de 84 056 € correspondent aux intérêts des emprunts en cours,) y compris les frais relatifs au nouvel emprunt projeté, la sortie de l'emprunt relatif au Seignus, mais aussi aux Intérêts courus non échus et aux intérêts de la ligne de trésorerie.

Les charges exceptionnelles (chap. 67)

Ce chapitre comprend uniquement les annulations de titre pour les exercices antérieurs et des reversements d'éventuels surplus de subventions, provisionnés à hauteur de 500 € sur ce budget 2025

Les dotations aux provisions (chap. 68)

Ce chapitre comprend comme chaque année 25 000 € de provisions pour les risques statutaires liés aux ressources humaines

3.1.2.2 – Les principales recettes de fonctionnement

Chapitres	Libellés	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
13	Atténuations de charges	58 580,00 €	57 000,00 €	228 442,00 €	95 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	79 443,38 €	50 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 916 392,00 €	1 967 874,59 €	2 208 228,33 €	2 214 100,49 €	2 476 539,76 €	1 922 819,32 €	1 846 993,55 €	2 054 134,68 €
73	Impôts et taxes	9 928 712,00 €	10 495 758,00 €	10 598 072,58 €	9 825 009,08 €	9 911 875,89 €	1 724 817,00 €	1 528 384,00 €	1 731 817,00 €
731	Impôts et taxes						9 362 950,58 €	9 510 841,98 €	9 597 445,12 €
74	Dotations, subventions et participations	1 915 103,00 €	1 768 982,03 €	2 000 840,39 €	2 789 281,74 €	3 068 910,97 €	3 054 940,96 €	2 909 831,20 €	3 147 573,12 €
75	Autres produits de gestion courante	46 500,00 €	53 813,00 €	40 658,00 €	45 780,00 €	50 270,00 €	79 727,55 €	89 510,57 €	75 900,00 €
76	Produits financiers			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	73 000,00 €	70 653,00 €	13 310,81 €	66 267,43 €	21 822,77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78	Reprises sur provisions		33 881,00 €	36 882,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes réelles de fonctionnement		13 938 287,00 €	14 447 961,62 €	15 126 434,11 €	15 035 438,74 €	15 579 419,39 €	16 195 255,41 €	15 965 004,68 €	16 656 869,92 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	239 058,26 €	244 764,12 €	279 379,42 €	214 975,39 €	322 979,18 €	215 918,00 €	138 265,55 €	90 802,53 €
002	Excédent reporté	894 642,28 €	302 349,86 €	852 168,94 €	1 615 379,69 €	1 696 109,39 €	1 492 549,43 €		2 072 353,78 €
Opérations d'ordre		1 133 700,54 €	547 113,98 €	1 131 548,36 €	1 830 355,08 €	2 019 088,57 €	1 708 467,43 €	138 265,55 €	2 163 156,31 €
Total recettes de fonctionnement		15 071 987,54 €	14 995 075,60 €	16 257 982,47 €	16 865 793,82 €	17 598 507,96 €	17 903 722,84 €	16 103 270,23 €	18 820 026,23 €

Atténuations de produits (chap. 013)

Ce chapitre provisionne les remboursements sur les rémunérations du personnel lors des arrêts de travail et le versement du fonds national de compensation du supplément familial de traitement. Il est établi à hauteur de 50 000€ pour l'année 2024 au regard des situations en cours et à l'identique du budget 2024.

Produit des services (chap. 70) -

Ces recettes sont prévues à hauteur de 2 054 134,68 € soit une hausse de 131 345,6 par rapport à 2024, en raison de l'augmentation du remboursement des frais de personnels des budgets annexes, l'augmentation du remboursement des frais de personnel du service commun des écoles du haut verdon et des régularisations de reversement 2024 du compte DFT de la crèche 123 soleil

Ces principales recettes sont :

- les recettes des forfaits ski pour 20 000 € (15 000 € au BP 2024)
- les réservations crèches pour 120 000 € (74 000 € au BP 2024)
- les inscriptions aux centres de loisirs, activités périscolaire et cantine pour 92 700 € (81 000 au BP 2024)
- les remboursements des prestations de personnel des budgets annexes OM et SPANC pour 849 447,42 € (811 022 au BP 2024)
- les remboursements par les communes des services communs et mises à disposition pour 727 502,55 € (695 058,56 au BP 2024)
- les remboursements du service ADS et SVE et du service marchés public pour 220 284 € (210 987 € au BP 2024)
- d'autres remboursements divers pour 24 000 € (participation musées, participations aux frais de chauffage de la Maison de Pays de Beauvezer, ventes de marchandises des musées ...) (35 800 € au BP 2024, le budget 2025 intégrant la décision prise sur la gratuité d'accès aux musées)

Impôts et taxes (chap. 73 et 731)

Chapitre 73 - Impôts et Taxes	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Produit fiscal TFB/TFNB/THRS	5 150 000,00 €	6 709 000,00 €				
Fraction de TVA	2 750 000,00 €	796 092,00 €	870 996,00 €	865 000,00 €	851 093,00 €	872 000,00 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises CVAE	421 230,00 €	376 714,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	399 793,00 €	420 000,00 €
Taxe sur les surfaces commerciales	92 400,00 €	106 045,00 €				
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau IFER	415 000,00 €	456 018,00 €				
taxe aménagement		65 000,00 €	0,00 €	170 000,00 €	853,60 €	170 000,00 €
FNGIR	19 812,00 €	19 817,00 €	19 817,00 €	19 817,00 €	19 817,00 €	19 817,00 €
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales FPIC	315 100,00 €	276 790,00 €	277 000,00 €	270 000,00 €	256 828,00 €	250 000,00 €
Taxe GEMAPI	879 530,58 €	639 533,08 €				
Taxe sur les Remontées Mécaniques	255 000,00 €	200 000,00 €				
TOTAL Chapitre 73	10 298 072,58 €	9 645 009,08 €	1 567 813,00 €	1 724 817,00 €	1 528 384,60 €	1 731 817,00 €

Chapitre 731 - Impôts et Taxes	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Produit fiscal TFB/TFNB/THRS			6 973 000,00 €	7 235 909,00 €	7 227 033,00 €	7 317 434,00 €
TASCOM			101 410,00 €	100 000,00 €	125 252,00 €	140 000,00 €
IFER			481 300,00 €	490 000,00 €	521 730,00 €	550 000,00 €
Taxe GEMAPI			412 924,08 €	837 041,58 €	794 870,00 €	825 011,12 €
Autre Impôt locaux		130 000,00 €	64 000,00 €	0,00 €	19 545,00 €	0,00 €
Taxes de séjours	300 000,00 €	50 000,00 €		350 000,00 €	369 065,36 €	415 000,00 €
Taxe remontées mécaniques			311 428,81 €	350 000,00 €	453 346,62 €	350 000,00 €
Total chapitre 731	300 000,00 €	180 000,00 €	8 344 062,89 €	9 362 950,58 €	9 510 841,98 €	9 597 445,12 €

Globalement, chapitre 73 et 731 confondus, ces recettes connaissent une augmentation de 241 494 € de BP à BP, soit 2,1%.

Au chapitre 73, la fraction de TVA reste atone, conformément aux décisions de la loi de Finances 2025, et les autres recettes sont projetées avec prudence sur des bases de stabilité.

Ce budget étant établi **sans aucune augmentation des taux de fiscalité**, les recettes fiscales issues du Foncier Bâti, du Foncier non Bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, sont inscrites prudemment à hauteur de 7 317 434€, soit une majoration de BP à BP de 81 525 €, uniquement justifiée par la revalorisation des bases définitives 2024.

A l'inverse le chapitre 731 inclut une dynamique favorable sur l'iFER liée à la dynamique d'installation de photovoltaïque sur le territoire, mais aussi une régularisation de la TASCOM après les années de réfaction liées à la situation du groupe Casino.

Au regard des difficultés nationales rencontrées par les DGFIP sur le recouvrement de la taxe d'aménagement, et compte tenu de leur engagement de régularisation en 2025, les crédits correspondants sont inscrits à l'identique de la prévision 2024.

Concernant la taxe de séjours, l'encaissement 2024 n'ayant comptabilisé qu'en 2025, la prévision 2024 étant recouvert sur 2025 et 2024 étant la première année de recouvrement, la prévision 2025 est revue à la hausse en conséquence

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250408-NOTE_CFU24_BP25-BF

A ce chapitre, sont également inscrits :

- 350 000 € au titre de la taxe sur les remontées mécaniques, simulée à partir des chiffres d'affaires connus à ce jour. L'encaissement plus important en 2024 intégrait en particulier la régularisation des sommes non perçues de VALD.
- 825 011 € de taxe GEMAPI, soit en légère baisse par rapport à 2024. Ce produit prévisionnel couvre les dépenses de fonctionnement et d'investissement appelées par les syndicats, ainsi que les charges de personnel de la CCAPV. A l'inverse l'instrumentation du Verdon est assumée sur les fonds propres de la CCAPV et une provision de 642 470 € est constituée en investissement pour faire face à d'éventuels travaux d'urgence liés à des aléas climatiques.

		BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Fonctionnement		381 177,08 €	412 924,08 €	458 721,58 €	194 754,02 €	454 529,08 €
dont	SMAB	88 389,08 €	76 799,08 €	110 076,58 €	50 060,47 €	132 250,08 €
	EPAGE Verdon	196 022,00 €	182 654,00 €	196 179,00 €	4 764,00 €	190 047,00 €
	SMIAGE	59 766,00 €	110 471,00 €	115 466,00 €	117 678,00 €	102 954,00 €
Frais de personnel	CCAPV	37 000,00 €	43 000,00 €	37 000,00 €	22 251,55 €	29 278,00 €
Investissement		258 356,00 €	130 899,00 €	378 320,00 €	299 328,60 €	370 482,04 €
dont	SMAB	145 000,00 €	70 900,00 €	198 800,00 €	116 000,00 €	211 713,04 €
	EPAGE Verdon	113 356,00 €	59 999,00 €	179 520,00 €	183 328,60 €	158 769,00 €
Total des Charges		639 533,08 €	543 823,08 €	837 041,58 €	494 082,62 €	825 011,12 €
Produit de la taxe GEMAPI		639 533,08 €	412 924,08 €	837 041,58 €	794 870,00 €	825 011,12 €
Population DGF		23454	23417	23408	23408	23530
€/hab taxe GEMAPI		27,27 €	17,63 €	35,76 €	33,96 €	35,06 €
Hors taxe GEMAPI	instrumentation					100 000,00 €
	Travaux d'urgence					642 470,03 €

Dotations et participations (chap. 74)

Chapitre 74 - Dotations et Participations	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Dotation d'Intercommunalité	224 814,00 €	246 600,00 €	298 438,00 €	357 912,00 €	357 912,00 €	431 000,00 €
Dotation de Compensation des Groupements	355 970,00 €	349 000,00 €	339 345,00 €	333 717,00 €	333 707,00 €	321 000,00 €
Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée FCTVA		4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 105,46 €	16 945,00 €
Dotation Globale de décentralisation		34 065,00 €	92 258,00 €	35 000,00 €	0,00 €	118 000,00 €
Subventions et participations	1 169 426,39 €	1 399 075,74 €	1 489 044,97 €	1 501 225,96 €	1 316 028,80 €	1 429 628,12 €
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle DCRTP	96 228,00 €	93 283,00 €	93 283,00 €	89 481,00 €	89 481,00 €	23 000,00 €
Fonds Départemental de la TP	20 000,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	14 210,67 €	9 000,00 €
Compensations	134 402,00 €	643 258,00 €	741 542,00 €	727 605,00 €	785 034,00 €	799 000,00 €
TOTAL Chapitre 74	2 000 840,39 €	2 789 281,74 €	3 068 910,97 €	3 054 940,96 €	2 900 478,93 €	3 147 573,12 €

Ce chapitre est globalement prévu en hausse de 92 632 €, soit 3%. Si la dotation d'intercommunalité est à nouveau en hausse, ce qui devrait également se prolonger sur 2026, ce chapitre subit à l'inverse une forte baisse de la DCRTP, que les compensations neutralisent.

Autres produits de gestion courante (chap. 75)

Ce chapitre prévoit les loyers et refacturations de charges pour 75 900 €

Produits Exceptionnels (chap. 77)

Aucun encaissement de produit exceptionnel n'est programmé à ce stade pour 2025.

3.1.3 – SECTION D'INVESTISSEMENT :

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250408-NOTE_CFU24_BP25-BF

3.1.3.1 – Les principales recettes d'investissement

Chapitres	Libellés	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2023	BP 2024	CA 2024	RAR 2024	BP 2025
040	Opérations d'ordre entre sections	1 034 113,00 €	1 038 963,77 €	1 189 796,32 €	1 189 796,32 €	1 084 504,00 €	857 423,13 €		840 964,48 €
041	Opérations Patrimoniales	13 096,00 €	100 737,00 €	64 572,00 €	64 572,00 €	71 438,00 €	69 709,66 €		2 160,00 €
024	Produits cession actif (ordre)		-8 000,00 €	-21 822,77 €	-21 822,77 €	0,00 €			20 000,00 €
10	Dotation Fonds diverses réserves	441 803,97 €	1 309 397,15 €	1 339 812,98 €	1 339 812,98 €	1 707 487,51 €	1 503 246,95 €	0,00 €	2 108 945,37 €
13	Subventions d'investissement	1 578 975,40 €	3 387 238,20 €	1 962 961,32 €	1 962 961,32 €	1 531 527,84 €	574 296,95 €	469 011,00 €	2 580 440,90 €
16	Emprunts	139 000,00 €	603 000,00 €	1 143 488,00 €	1 143 488,00 €	1 145 267,00 €	0,00 €		1 204 779,00 €
23	Immobilisations en cours (ordre)								
27	Immobilisations financières						8 678,00 €		
Sous total recettes d'investissement		3 206 988,37 €	6 431 336,12 €	5 678 807,85 €	5 678 807,85 €	5 540 224,35 €	3 013 354,69 €	469 011,00 €	6 757 289,75 €
001	Solde d'exécution reporté	612 114,49 €							
021	Virement section de fonctionnement	1 388 817,08 €	1 950 805,64 €	2 096 928,54 €	2 096 928,54 €	1 903 828,98 €			2 494 790,60 €
Total recettes d'investissement		5 207 919,94 €	8 382 141,76 €	7 775 736,39 €	7 775 736,39 €	7 444 053,33 €	3 013 354,69 €	469 011,00 €	9 252 080,35 €

Outre les restes à réaliser 2024, sont inscrites sur 2025 les recettes attendues sur les différentes opérations pour 2 580 440,90 €, le FCTVA pour 792 738 € et les excédents de fonctionnement capitalisés pour 1 316 207,37 €

Le budget 2025 prévoit par ailleurs, pour l'équilibre de sa section d'investissement, un emprunt éventuel à hauteur de 1 200 000 €, correspondant précisément à l'autofinancement de la construction du siège. Cet emprunt sera réalisé ou non fin 2025, en fonction des opportunités liées aux taux d'intérêts alors en vigueur. Cet article intègre également les cautions des locations de la CCAPV pour 4 779 €.

La CCAPV finance ainsi sur fonds propres en 2025, ses investissements récurrents, ainsi que ceux en lien avec la GEMAPI.

Plusieurs projets d'investissements inscrits à ce budget et au précédent s'inscrivent dans la démarche des autorisations de programmes définies à l'article L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce dispositif permet d'inscrire au budget en crédits de paiement uniquement la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

3.1.3.2 – Les principales dépenses d'investissement

Chapitres	Libellés	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2023	BP 2024	CA 2024	RAR 2024	BP 2025
020	Dépenses imprévues d'investissement	302 880,00 €	295 816,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
040	Opérations d'Ordre entre sections	279 379,42 €	214 975,39 €	322 979,18 €	322 979,18 €	215 918,00 €	138 365,55 €		90 802,53 €
041	Opérations Patrimoniales	13 096,00 €	100 737,00 €	64 572,00 €	64 572,00 €	71 438,00 €	69 709,66 €		2 160,00 €
10	Immobilisations Corporelles								
13	Subventions d'investissement								
16	Remboursements d'emprunts	597 684,00 €	573 333,33 €	598 333,33 €	598 333,33 €	586 112,33 €	575 006,01 €		425 591,33 €
20	Immobilisations incorporelles	586 895,00 €	970 126,20 €	1 190 851,09 €	1 190 851,09 €	928 190,00 €	410 001,13 €	58 810,00 €	778 524,00 €
204	Subventions d'équipement versées	293 701,00 €	237 934,96 €	840 557,21 €	840 557,21 €	1 206 519,82 €	614 534,17 €	248 679,25 €	1 939 186,50 €
21	Immobilisations corporelles	1 015 462,00 €	1 517 452,07 €	688 140,60 €	688 140,60 €	857 763,58 €	244 936,60 €	236 490,00 €	968 813,07 €
23	Immobilisations en cours	2 118 822,52 €	4 064 986,40 €	3 494 068,60 €	3 494 068,60 €	2 149 034,89 €	752 963,98 €	20 000,00 €	3 825 763,80 €
26	Participations et créances rattachées								
27	Immobilisations financières								
Sous total dépenses d'investissement		5 207 919,94 €	7 975 362,17 €	7 199 502,01 €	7 199 502,01 €	6 014 976,62 €	2 805 517,10 €	563 979,25 €	8 030 841,23 €
001	Solde d'exécution reporté		406 779,59 €	576 234,38 €	576 234,38 €	1 429 076,71 €			1 221 239,12 €
Total dépenses d'investissement		5 207 919,94 €	8 382 141,76 €	7 775 736,39 €	7 775 736,39 €	7 444 053,33 €	2 805 517,10 €	563 979,25 €	9 252 080,35 €

Sur 2025, des crédits à hauteur de 774 097 € TTC sont prévus et couverts par la CAE nette pour le financement des investissements récurrents, à savoir :

- 172 010 € d'acquisition et de renouvellement de matériels et logiciels informatiques pour le fonctionnement des services
- 37 000 € d'entretien de bâtiments
- 6 620 € pour le renouvellement du mobilier des médiathèques et instruments de musiques
- 7 810 € d'acquisition de matériels, équipements et mobiliers pour les crèches et centres de loisirs
- 145 600 € d'acquisition de matériels, et équipements divers, dont 12 000 € d'outillage, 30 000 de remplacement de mobilier sur Ratery, 10 000 € de provision pour du mobilier ergonomique de bureau, 3 600 € pour les extincteurs, 30 000€ d' équipements sportifs et 60 000 € de couvertures en plaques amovibles des sols pour les halles des sports à Castellane et Saint André les Alpes dans l'optique d'accueil de manifestations culturelles ou évènementiels.
- 16 000 € pour le remplacement de passerelles sur les sentiers de randonnée
- 3 344 € pour l'achat d'une exposition et de luminaires pour le Musée de la Minoterie
- 2 491 € pour l'achat de colliers pasto-rando
- 2 400 € pour des équipements du SIG
- 10 340 € pour la participation à l'aire de stationnement départementale pour les gens du voyage sur la DLVA
- 370 482 € de crédits d'investissements GEMAPI à verser aux syndicats

D'autres nouveaux investissements sont prévus au budget primitif, à savoir :

- 7 500 € pour le déploiement d'une nouvelle signalétique Pays d'Art et d 'Histoire sur la CCAPV
- 20 000 € de travaux pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la décharge réhabilitée à Villars Colmars
- 20 000 € pour des équipements et matériels de pleine nature
- 22 500 € d'acquisition de nouveaux matériels de gestion de crises
- 28 800 € pour des travaux de climatisation des crèches de Saint André et Castellane et 7 200 € pour des travaux à d'Annot
- 40 164 € pour les études nécessaires à l'équipement photovoltaïque de l'ex décharge à Villars Colmars mais aussi pour le développement de l'outil numérique Pasto Rando
- 50 190 € pour le financement de la signalétique des Zones d'activités, et des Maisons France Service
- 150 000 € de mobilier, matériel, sono et autolaveuse pour l'aménagement du nouveau Siège et de la salle culturelle intercommunale
- 160 000 € pour l'acquisition du véhicule de la France Service Itinérante
- Une enveloppe de 614 743,46 € constituée pour financer le dispositif de fonds de concours intégrant le solde des opérations déjà validées, les crédits non consommés des trois années précédentes et une provision de crédits restants.
- Une enveloppe de 642 470.03 € pour faire face à d'éventuels travaux d'urgence GEMAPI en cas d'évènements climatiques majeurs
- 185 550,97 € de versement au Syndicat Mixte Espace Lumière pour la finalisation de la participation aux biens de reprise et de retour liés à la sortie de DSP.

Des crédits sont enfin inscrits à hauteur de 420 812.33 € pour le remboursement du capital des emprunts, dont 1 333.33 € pour un remboursement de capital au Département, auxquels s'ajoutent 4 779 € pour la caution de Ratéry. et des locations de l'avenue du Foulon à Annot

L'enveloppe globale pour les dépenses d'investissement 2025, intègre également les opérations suivantes, faisant ou non l'objet d'autorisation de programme et incluant les Restes à Réaliser :

URBANISME

Au niveau de l'urbanisme, sont inscrits au budget 2025 les provisions pour l'ensemble des programmes suivants en cours de réalisation ou d'engagement :

Charges 2025		Recettes 2025	
PLU Allos	11 825,00 €	FCTVA	6 232,54 €
PLU Thorame Haute	4 800,00 €	Subvention Region SPR	12 913,50 €
PLU Colmars	2 800,00 €	Subvention DRAC SPR	19 469,00 €
Etude périmetres SPR	18 569,00 €		
Total	37 994,00 €		38 615,04 €
Besoin de financement	-621,04 €		

Nouveaux périmètres SPR AP/CP

Les crédits sont mobilisés pour la conduite des procédures de qualification des sites patrimoniaux remarquables sur Castellane, Colmars-les-Alpes et Entrevaux, rejoignant ainsi le SPR d'Annot.

Charges	2025	2026	Total
Réalisation Doc urbanisme	40 000,00 €	80 000,00 €	120 000,00 €
Total Dépenses	40 000,00 €	80 000,00 €	120 000,00 €
Recettes	2025	2026	Total
Région		30 000,00 €	30 000,00 €
DRAC	15 000,00 €	35 000,00 €	50 000,00 €
FCTVA	6 561,60 €	13 123,20 €	19 684,80 €
Total recettes	21 561,60 €	78 123,20 €	99 684,80 €
besoin de financement	18 438,40 €	1 876,80 €	20 315,20 €

PLUi AP/CP

Les crédits sont mobilisés pour la conduite la procédure du PLUi inscrite en autorisation de programme, et intégrant une étude sur les énergies renouvelables, mais aussi l'établissement du règlement local de publicité, dans le même périmètre.

Charges	2025	2026	2027	2028	Total
Etudes ENR	56 400,00 €				56 400,00 €
RLPI	42 900,00 €				42 900,00 €
PLUI	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	180 000,00 €	480 000,00 €
Total Dépenses	199 300,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	180 000,00 €	579 300,00 €
Recettes	2025	2026	2027	2028	Total
Région	32 900,00 €				32 900,00 €
FCTVA	23 435,60 €	16 404,00 €	16 404,00 €	29 527,20 €	56 243,60 €
Total recettes	56 335,60 €	16 404,00 €	16 404,00 €		89 143,60 €
besoin de financement	142 964,40 €	83 596,00 €	83 596,00 €	180 000,00 €	490 156,40 €

SALLE MULTI ACTIVITES BARREME AP/CP

Au titre des investissements, le financement des travaux d'achèvements de la salle sportive multi activités de Barrême se clôturent sur 2025 avec en particulier l'encaissement attendu des subventions relatives à cette opération.

Charges	2022	2023	2024	2025	Total
Travaux		322 159,97 €	517 508,03 €	31 953,00 €	871 621,00 €
Honoraires	27 218,14 €	17 315,52 €			44 533,66 €
Matériels				7 302,87 €	7 302,87 €
Total charges	27 218,14 €	339 475,49 €	517 508,03 €	39 255,87 €	923 457,53 €
Recettes	2022	2023	2024	2025	Total
Etat		52 847,12 €	97 625,00 €	39 050,00 €	189 522,12 €
Région CRET		0,00 €	0,00 €	340 388,00 €	340 388,00 €
FCTVA		55 687,56 €	89 356,88 €	6 439,53 €	151 483,97 €
Total recettes	0,00 €	108 534,68 €	186 981,88 €	385 877,53 €	681 394,09 €
Besoin de financement	27 218,14 €	230 940,81 €	330 526,15 €	-346 621,66 €	242 063,44 €

HALLE DES SPORTS SAINT ANDRE LES ALPES AP/CP

La clôture de l'opération relative à la construction de la halle des sports à Saint André les Alpes a été décalée sur 2025 dans le cadre de dernières levées de réserve sur quelques lots.

Charges	avant 2022	2022	2023	2024	2025	Total
Travaux et honoraires	492 419,08 €	1 966 939,48 €	1 100 773,61 €	31 398,84 €	113 601,16 €	3 705 132,17 €
Matériel					5 000,00 €	5 000,00 €
Total Dépenses	492 419,08 €	1 966 939,48 €	1 100 773,61 €	31 398,84 €	118 601,16 €	3 710 132,17 €
Recettes	avant 2022	2022	2023	2024	2025	Total
CD 04	0,00 €	1 349 362,34 €	384 579,80 €	26 171,57 €		1 760 113,71 €
CRET		107 120,85 €	175 370,21 €	29 322,52 €		311 813,58 €
ADEME	5 420,00 €					5 420,00 €
FCTVA	80 776,42 €	322 656,75 €	180 570,90 €	5 150,67 €	19 455,33 €	608 610,07 €
Total recettes	86 196,42 €	1 779 139,94 €	740 520,91 €	60 644,76 €	19 455,33 €	2 685 957,36 €
besoin de financement	406 222,66 €	187 799,54 €	360 252,70 €	-29 245,92 €	99 145,83 €	1 024 174,81 €

Réalisation de 3 TERRAINS MULTISPORTS AP/CP

Clôture de cette opération avec la réalisation du dernier terrain sur Colmars les Alpes, et encaissement du solde des financements de l'Etat au titre du programme national « 5 000 équipements sportifs de proximité (2022- 2024) ».

Charges	2023	2024	2025	Total
Etudes MOE	1 717,20 €			1 717,20 €
Travaux	34 501,20 €	155 496,96 €	185 884,64 €	375 882,80 €
Total Dépenses	36 218,40 €	155 496,96 €	185 884,64 €	377 600,00 €
Recettes	2023	2024	2025	Total
Etat	0,00 €	91 049,60 €	86 550,40 €	177 600,00 €
FCTVA	0,00 €	31 448,99 €	30 492,52 €	61 941,51 €
Total recettes	0,00 €	122 498,59 €	117 042,92 €	239 541,51 €
besoin de financement	36 218,40 €	32 998,37 €	68 841,72 €	138 058,49 €

RATERY Bâtiment et équipements

En sus des travaux réalisés précédemment sur le bâtiment, et des premières acquisitions de matériels, le budget 2025 prévoit la clôture de cette opération avec le paiement du solde des travaux d'isolation/reprise de la façade et l'encaissement du solde du financement au titre de l'espace Valléen.

Charges	2022	2023	2024	2025	Total
Etudes, MOE STEP AEP	5 280,00 €	6 500,00 €	0,00 €	15 000,00 €	26 780,00 €
Travaux FACADE			30 225,00 €	7 285,00 €	37 510,00 €
Equipements	31 971,94 €	211 086,15 €	0,00 €		243 058,09 €
Assainissement/AEP/DFCI		134 880,32 €	8 969,48 €		143 849,80 €
Total charges	37 251,94 €	352 466,47 €	39 194,48 €	22 285,00 €	451 197,89 €
Recettes	2022	2023	2024	2025	Total
Région		121 529,05 €		18 755,00 €	140 284,05 €
Etat					0,00 €
FEDER	0,00 €	58 291,20 €			58 291,20 €
Total recettes	0,00 €	179 820,25 €	0,00 €	18 755,00 €	198 575,25 €
Besoin de financement	37 251,94 €	172 646,22 €	39 194,48 €	3 530,00 €	252 622,64 €

RATERY Espace Ludique AP/CP

L'opération d'aménagement de l'espace ludique de Ratéry, financée par l'Espace Valléen, a été réajustée à la hausse dans une visée « 4 saisons ». Elle fait également l'objet d'une demande de subvention supplémentaire auprès du conseil départemental pour 62 000€, cette demande ayant reçu un avis technique favorable.

Charges	2024	2025	Total
Etudes Espace Ludique	0,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €
Equipements	0,00 €	92 000,00 €	92 000,00 €
Travaux	0,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
Total charges	0,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €
Recettes	2024	2025	Total
Région	0,00 €	56 000,00 €	56 000,00 €
Etat	12 600,00 €	29 400,00 €	42 000,00 €
Département		62 000,00 €	62 000,00 €
Total recettes	12 600,00 €	147 400,00 €	160 000,00 €
Besoin de financement	-12 600,00 €	92 600,00 €	80 000,00 €

Réalisation de 3 espaces trail

La réalisation de trois espaces Trail sur les communes d'Allos, Annot et Castellane bénéficiant des financements croisés au titre de l'espace Valléen, est inscrite en nette baisse au budget 2025 par rapport aux estimations initiales.

Charges	2023	2024	2025	Total
Etudes MOE	0,00 €		960,00 €	960,00 €
Travaux	0,00 €		5 937,60 €	5 937,60 €
Signalétique, référencement	0,00 €	12 953,93 €	717,60 €	13 671,53 €
Total Dépenses	0,00 €	12 953,93 €	7 615,20 €	20 569,13 €
Recettes	2023	2024	2025	Total
Etat	0,00 €	3 150,00 €	2 452,00 €	5 602,00 €
Région	0,00 €		2 469,00 €	2 469,00 €
FCTVA	0,00 €	1 472,08 €	1 249,20 €	2 721,28 €
Total recettes	0,00 €	4 622,08 €	6 170,20 €	10 792,28 €
besoin de financement	0,00 €	8 331,85 €	1 445,00 €	9 776,85 €

Construction du siège de l'intercommunalité AP/CP

Charges	2023	2024	2025	2026	Total
Etudes MOE	98 560,92 €	189 436,17 €	216 000,00 €		503 997,09 €
Travaux			2 400 000,00 €	619 856,11 €	3 019 856,11 €
Total Dépenses	98 560,92 €	189 436,17 €	2 616 000,00 €	619 856,11 €	3 523 853,20 €
Recettes	2023	2024	2025	2026	Total
Etat			385 000,00 €	315 000,00 €	700 000,00 €
Région			528 000,00 €	132 000,00 €	660 000,00 €
Département			245 000,00 €	105 000,00 €	350 000,00 €
FCTVA	0,00 €		476 371,68 €	101 681,20 €	578 052,88 €
Total recettes	0,00 €	0,00 €	1 634 371,68 €	653 681,20 €	2 288 052,88 €
besoin de financement	98 560,92 €	189 436,17 €	981 628,32 €	-33 825,09 €	1 235 800,32 €

MAISON DE PAYS BEAUVEZER AP/CP
Travaux de rénovation énergétique et de sécurité sur le bâtiment

Charges	2024	2025	Total
Travaux et MOE	0,00 €	773 760,00 €	773 760,00 €
Etude	0,00 €	6 240,00 €	6 240,00 €
Total Dépenses	0,00 €	780 000,00 €	780 000,00 €

Recettes	2024	2025	Total
DETR	0,00 €	195 000,00 €	195 000,00 €
Région	0,00 €	195 000,00 €	195 000,00 €
FCTVA	0,00 €	126 896,64 €	126 896,64 €
Total recettes	0,00 €	516 896,64 €	516 896,64 €
besoin de financement	0,00 €	263 103,36 €	263 103,36 €

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – RU AP/CP

Charges	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Subventions OPAH	0,00 €	99 600,00 €	349 286,00 €	238 257,00 €	211 228,00 €	211 229,00 €	1 109 600,00 €
Total Dépenses	0,00 €	99 600,00 €	349 286,00 €	238 257,00 €	211 228,00 €	211 229,00 €	1 109 600,00 €

Plateforme bois énergie AP/CP

Charges	2024	2025	2026	2027	Total
Etudes MOE	0,00 €	38 520,00 €			38 520,00 €
Travaux			846 740,00 €	836 740,00 €	1 683 480,00 €
Total Dépenses	0,00 €	38 520,00 €	846 740,00 €	836 740,00 €	1 722 000,00 €

Recettes	2024	2025	2026	2027	Total
Région		19 845,00 €	220 000,00 €	340 000,00 €	579 845,00 €
FCTVA			145 218,05 €	137 258,83 €	282 476,88 €
Total recettes	0,00 €	19 845,00 €	365 218,05 €	477 258,83 €	862 321,88 €
besoin de financement	0,00 €	18 675,00 €	481 521,95 €	359 481,17 €	859 678,12 €

Halle des sports intercommunale Annot AP/CP

Une demande de financement a été déposée auprès de l'Etat, mais non instruite à ce stade, elle n'est pas inscrite budgétairement à ce stade.

Charges	2024	2025	2026	2027	Total
Etudes MOE	10 890,00 €	101 336,00 €	138 168,00 €		250 394,00 €
Travaux			1 725 719,00 €	1 863 887,00 €	3 589 606,00 €
Equipement					0,00 €
Total Dépenses	10 890,00 €	101 336,00 €	1 863 887,00 €	1 863 887,00 €	3 840 000,00 €

Recettes	2024	2025	2026	2027	Total
Département 04				1 923 000,00 €	1 923 000,00 €
FCTVA	0,00 €		324 161,57 €	305 752,02 €	629 913,59 €
Total recettes	0,00 €	0,00 €	324 161,57 €	2 228 752,02 €	2 552 913,59 €
besoin de financement	10 890,00 €	101 336,00 €	1 539 725,43 €	-364 865,02 €	1 287 086,41 €

SYNDICAT MIXTE ESPACE LUMIERE AP/CP

Conclusion des contributions de la CCAPV (45%) aux biens de reprise et de retours issus de la sortie de DSP avec VALD

Charges	2024	2025	Total
SMEL subventions	394 884,82 €	185 550,97 €	580 435,79 €
Total Dépenses	394 884,82 €	185 550,97 €	580 435,79 €

SYNDICAT MIXTE ESPACE LUMIERE AP/CP

Contributions de la CCAPV (2.63%) au plan de financement de l'opération d'aménagement de l'Espace Lumière

Charges	2026	2027	2028	Total
SMEL subventions	334 000,00 €	333 000,00 €	333 000,00 €	1 000 000,00 €
Total Dépenses	334 000,00 €	333 000,00 €	333 000,00 €	1 000 000,00 €

INSTRUMENTATION SUIVI DES CRUES VERDON AP/CP

Charges	2025	2026	Total
Equipement	100 000,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €
Total Dépenses	100 000,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €
Recettes	2025	2026	Total
FCTVA	16 404,00 €	8 202,00 €	24 606,00 €
Total recettes	16 404,00 €	8 202,00 €	24 606,00 €
besoin de financement	83 596,00 €	41 798,00 €	125 394,00 €

TRAVAUX CRECHE INTERCOMMUNALE A ALLOS

Charges	2025	Total
Rénovation Crèche	156 080,00 €	156 080,00 €
Fournitures	6 600,00 €	6 600,00 €
Total Dépenses	162 680,00 €	162 680,00 €
Recettes	2025	Total
Etat	39 000,00 €	39 000,00 €
FCTVA	26 686,03 €	26 686,03 €
Total recettes	65 686,03 €	65 686,03 €
besoin de financement	96 993,97 €	96 993,97 €

Une subvention sollicitée auprès de la CAF devrait- également compléter le financement de cette opération

Synthèse du besoin de financement pluriannuel de la CCAPV pour le financement des principales opérations d'investissement

Nature d'opération	Besoin de financement						autofinancement total
	AP/CP	2025	2026	2027	2028	2029	
Urbanisme	non	-621,04 €					-621,04 €
SPR nouveaux secteurs	oui	18 434,40 €	1 876,80 €				20 311,20 €
PLUi	oui	142 964,00 €	83 596,00 €	83 596,00 €	180 000,00 €		490 156,00 €
Salle multi-activités Barrême	oui	-346 621,66 €					-346 621,66 €
Halle des sports Saint André	oui	99 145,83 €					99 145,83 €
Ratéry équipements Bâtiments	non	3 530,00 €					3 530,00 €
Ratery Espace Ludique	oui	92 600,00 €					92 600,00 €
Maison de Pays Beauvezer	oui	263 103,36 €					263 103,36 €
Terrains multisports	oui	68 841,72 €					68 841,72 €
Travaux creche à Allos	non	96 993,97 €					96 993,97 €
Multisite espaces trails	non	1 445,00 €					1 445,00 €
Siège CCAPV	oui	981 628,32 €	-33 825,09 €				947 803,23 €
OPAH RU	oui	99 600,00 €	349 286,00 €	238 257,00 €	211 228,00 €	211 229,00 €	1 109 600,00 €
Plateforme bois énergie	oui	18 675,00 €	481 521,95 €	359 481,17 €			859 678,12 €
Halle des Sports Annot	oui	101 336,00 €	1 539 725,43 €	-364 865,02 €			1 276 196,41 €
Instrumentation du Verdon	oui	83 596,00 €	41 798,00 €				125 394,00 €
SMEL	oui	185 550,97 €	334 000,00 €	333 000,00 €	333 000,00 €		1 185 550,97 €
TOTAL		1 910 201,87 €	2 797 979,09 €	649 469,15 €	724 228,00 €	211 229,00 €	6 293 107,11 €

La concrétisation de ce plan pluriannuel d'investissement devrait générer un besoin d'emprunt maximum sur sa durée de réalisation de 3 millions d'euros environ, en sus des 1.2 millions déjà projetés au budget 2025.

La valeur du capital de la dette remboursée sur la période correspondra au capital supplémentaire de dette à contracter au maximum, d'autant que plusieurs subventions complémentaires sont attendues sur les opération inscrites à ce plan pluriannuel d'investissement.

En conclusion, ces réalisations ne généreront aucun accroissement de l'endettement intercommunal.

3.2 BUDGETS ANNEXES

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250408-NOTE_CFU24_BP25-BF

3.2.1 – Budget Ordures Ménagères :

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 286 026	3 274 570	3 702 720	4 013 400	4 333 912	4 412 730	4 769 094	4 650 542
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 632 420	3 780 859	3 776 367	4 300 611	4 459 182	4 499 276	4 077 094	4 677 470
Résultat de l'année	-346 394	-506 289	-73 647	-287 211	-125 270	-86 546	692 000	-26 928
Report N-1	393 248	591 385	302 647	337 212	370 737	449 184	449 184	430 648
Résultat y compris Report	46 854	85 096	229 000	50 001	245 467	362 638	1 141 184	403 720
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	-166 056	-331 501	40 173	-31 415	131 719	179 301	943 233	235 221
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	109 677	178 920	204 778	218 500	202 500	180 000	179 253	182 000
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	-275 733	-510 421	-164 605	-249 915	-70 781	-699	763 980	53 221
% Remboursement CAF par la dette						100%	19%	77%
Capital Restant Dû en K€	2 690 922	2 512 004	2 369 000	2 369 000	2 383 577	1 796 432	1 796 432	1 614 755
Désendetttement année CAF	X	X	X	X	X	X	1 ans 10 mois	6 ans 11 mois

Le budget primitif 2025 intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser 2024. Il projette, comme de façon constante depuis 2019, un résultat d'exercice négatif et une ponction sur le report mais dans une proportion bien moindre que les années précédentes. Une exécution rigoureuse et favorable devrait permettre d'améliorer ce scénario en exécution, même si les tonnages comme les variations de prix de reprise restent très fluctuants.

En fonctionnement

Dépenses

Pour 2025, la prévision du chapitre 011 reste prudente au regard des incertitudes portant toujours sur les volumes de déchets qui seront collectés.

Les charges de personnel sont maîtrisées avec une augmentation de 37 823 € de BP à BP, prenant en compte l'évolution de carrière des agents mais aussi l'augmentation des taux de la CNRACL.. Au chapitre 65, sont inscrits la subvention pour l'Association Montagn'habit, une provision pour faire face aux demandes de la Trésorerie d'inscription en non-valeurs de redevances impayées, mais surtout les frais du nouveau logiciel de gestion intégrant la gestion des déchetteries et un portail usager REOM.

Au chapitre 68 une provision pour dépréciation est prévue pour 15 000 €, conformément aux obligations fixées par la trésorerie.

	Libellés	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
11	Charges à caractère général	2 250 600,00 €	2 693 500,00 €	2 888 173,07 €	3 168 202,66 €	3 315 000,00 €	3 305 307,46 €	2 951 813,39 €	3 338 225,66 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	812 700,00 €	591 240,00 €	670 000,00 €	678 985,77 €	675 777,68 €	717 176,54 €	675 946,52 €	755 000,00 €
14	Atténuations de produits								
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	203 422,00 €	6 847,61 €	100 000,00 €		13 000,00 €	20 000,00 €		16 743,56 €
042	Opérations d'ordre entre section	246 593,46 €	351 594,00 €	284 036,03 €	380 540,14 €	342 818,00 €	331 703,89 €	332 090,07 €	363 418,46 €
65	Autres charges de gestion courante	12 000,00 €	16 174,00 €	37 000,00 €	46 000,00 €	13 000,00 €	17 500,00 €	15 985,59 €	89 500,00 €
66	Charges financières	57 105,00 €	68 600,00 €	43 041,00 €	36 500,00 €	42 586,26 €	41 588,18 €	41 472,58 €	44 582,51 €
67	Charges exceptionnelles	38 000,00 €	41 000,00 €	105 980,00 €	34 000,00 €	57 000,00 €	51 000,00 €	44 786,14 €	55 000,00 €
68	Dotations aux provisions	12 000,00 €	12 000,00 €				15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
	Sous total	3 632 420,46 €	3 780 955,61 €	4 128 230,10 €	4 344 228,57 €	4 459 181,94 €	4 499 276,07 €	4 077 094,29 €	4 677 470,19 €
023	Virement à la section d'investissement	45 853,63 €	85 000,00 €	329 706,00 €	47 214,61 €	245 466,79 €	362 638,36 €		403 719,77 €
	Total	3 678 274,09 €	3 865 955,61 €	4 457 936,10 €	4 391 443,18 €	4 704 648,73 €	4 861 914,43 €	4 077 094,29 €	5 081 189,96 €

Recettes

Les recettes 2025 intègrent **une** augmentation du produit prévisionnel de la r conformément aux encaissements réalisés au CA 2024 avec un effort de recouv

Au chapitre 75, les reprises des matériaux recyclables et les contributions des l'identique par rapport au BP 2024, compte tenu des tendances observées.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Recouvrance de BP à BP de 100 000 €, encore accentué.

ID : 004-200068625-20250408-NOTE_CFU24_BP25-BF

Chapitres	Libellés	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
013	Atténuations de charges	20 000,25 €							
042	Opération d'ordre entre sections	78 525,72 €	83 736,75 €	196 325,00 €	82 958,47 €	82 958,47 €	80 856,88 €	80 856,88 €	116 269,01 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 900 625,00 €	2 901 400,00 €	3 428 720,00 €	3 661 000,00 €	3 842 080,00 €	3 904 800,00 €	4 148 621,62 €	4 106 000,00 €
73	Impôts et taxes								
74	Dotations, subventions et participations	23 600,00 €	18 760,00 €		15 000,00 €			1 811,10 €	
75	Autres produits de gestion courante	250 000,00 €	170 500,00 €	439 244,00 €	250 000,00 €	400 000,00 €	420 000,00 €	525 896,37 €	420 000,00 €
76	Produits financiers	6 275,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	6 273,00 €	6 273,23 €	6 273,23 €	6 273,23 €	6 273,23 €
77	Produits exceptionnels	7 000,00 €	71 174,00 €	38 000,00 €	39 000,00 €	2 600,00 €	800,00 €	5 635,01 €	2 000,00 €
78	Reprise sur provisions		24 000,00 €	48 000,00 €					
Sous total		3 286 025,97 €	3 274 570,75 €	4 155 289,00 €	4 054 231,47 €	4 333 911,70 €	4 412 730,11 €	4 769 094,21 €	4 650 542,24 €
002	Solde d'exécution reporté	393 248,12 €	591 384,86 €	302 647,10 €	337 211,71 €	370 737,03 €	449 184,32 €		430 647,72 €
Total		3 679 274,09 €	3 865 955,61 €	4 457 936,10 €	4 391 443,18 €	4 704 648,73 €	4 861 914,43 €	4 769 094,21 €	5 081 189,96 €

En investissement

En dépenses, outre les 301 360 € de « restes à réaliser » correspondant aux travaux de reconfiguration des déchetteries, sont prévus au budget 2025 :

- 936 548 € pour le programme d'aménagement des déchetteries
- 150 000 € pour l'acquisition de matériel roulant
- 200 000 € d'études et travaux pour la réalisation du hangar et des panneaux photovoltaïques à Barrême
- 182 000 € pour le remboursement du capital des emprunts
- 250 000 € pour l'acquisition de nouveaux PAV, de composteurs, de matériels de nettoyage, ainsi que d'équipements techniques et informatiques sur les déchetteries aux fins de déploiement du contrôle d'accès
- 70 000 € pour la réfection du toit du hangar de la déchetterie intercommunale à Castellane
- 20 000 € de dépenses imprévues et 5 000 € pour un reversement de FCTVA trop perçu

Chapitres	Libellés	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2024	RAR 2024	BP 2025
20	Dépenses imprévues d'investissement		39 000,00 €					20 000,00 €
040	Opérations d'Ordre entre sections	196 325,00 €	82 958,47 €	82 958,47 €	80 856,88 €	80 856,88 €		116 269,01 €
41	Opérations Patrimoniales		6 856,00 €		19 863,00 €	19 863,00 €		0,00 €
10	Reversement FCTVA			5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €		5 000,00 €
16	Remboursements d'emprunts	204 107,03 €	211 644,00 €	202 500,00 €	180 000,00 €	179 252,71 €		182 000,00 €
20 à 27	Dépenses d'investissement	1 657 370,78 €	1 741 952,00 €	1 099 233,98 €	1 654 377,00 €	622 835,83 €	301 360,00 €	1 661 548,22 €
Sous total		2 057 802,81 €	2 082 410,47 €	1 389 692,45 €	1 940 096,88 €	902 808,42 €	301 360,00 €	1 984 817,23 €
001	Solde d'exécution reporté	96 248,22 €	647 939,64 €	589 926,21 €	480 099,23 €			534 884,02 €
Total dépenses d'investissement		2 154 051,03 €	2 730 350,11 €	1 979 618,66 €	2 420 196,11 €	902 808,42 €	301 360,00 €	2 519 701,25 €

Chapitres	Libellés	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2024	RAR 2024	BP 2025
40	Opérations d'ordre entre sections	284 036,03 €	380 540,14 €	342 818,00 €	331 703,89 €	332 090,07 €		363 418,46 €
41	Opérations Patrimoniales				19 863,00 €	19 863,00 €		0,00 €
10	Affectation résultat	0,00 €	403 829,64 €	262 064,03 €	245 633,85 €	245 633,85 €		710 536,52 €
10	FCTVA	265 097,00 €	371 693,72 €	197 112,16 €	301 673,19 €	51 521,01 €		326 319,00 €
13	Subventions d'investissement	964 958,00 €	726 853,00 €	716 998,68 €	848 229,39 €	198 915,75 €	125 707,50 €	715 707,50 €
16	Emprunts	310 854,00 €	800 219,00 €	215 159,00 €	290 454,43 €			0,00 €
Sous total		1 824 945,03 €	2 683 135,50 €	1 734 151,87 €	2 037 557,75 €	848 023,68 €	125 707,50 €	2 115 981,48 €
21	Virement section de fonctionnement	329 706,00 €	47 214,61 €	245 466,79 €	362 638,36 €			403 719,77 €
Total recettes d'investissement		2 154 651,03 €	2 730 350,11 €	1 979 618,66 €	2 400 196,11 €	848 023,68 €	125 707,50 €	2 519 701,25 €

En recettes, 1 405 444 € sont inscrits, incluant 125 707,50 € de « restes à réaliser ». Une partie des subventions pour les travaux de reconfiguration des déchetteries intercommunales pour des travaux de PAV

Parmi les crédits inscrits au BP 2025, on retrouve :

- 326 319 € de FCTVA
- 675 000 € de subventions diverses à percevoir
- 40 707 € de fonds de concours pour l'installation des nouveaux points de collecte.

L'enveloppe globale pour les dépenses d'investissement 2025 du budget OM, intègre également les opérations suivantes, faisant l'objet d'autorisation de programme :

HANGAR PHOTOVOLTAÏQUE DECHETTERIE A BARREME

Les crédits sont mobilisés pour la création d'un hangar photovoltaïque de 1 000 m2 environ, sur le site de la déchetterie intercommunale à Barrême, destiné à la création d'un atelier pour la régie technique de la CCAPV et éventuellement un dépôt pour les camions du Sydevom

Charges	2025	2026	Total
Etudes	40 000,00 €		40 000,00 €
Travaux	160 000,00 €	280 000,00 €	440 000,00 €
Total Dépenses	200 000,00 €	280 000,00 €	480 000,00 €

Recettes	2025	2026	Total
FCTVA	26 246,40 €	52 492,80 €	78 739,20 €
Total recettes	26 246,40 €	52 492,80 €	78 739,20 €
besoin de financement	173 753,60 €	227 507,20 €	401 260,80 €

OUTILS D'OPTIMISATION DES TOURNEES DE COLLECTE DES PAV

Les crédits sont mobilisés pour l'équipement de toutes les colonnes de points d'apports volontaires, avec des sondes de remplissage reliées à un superviseur et à un logiciel d'optimisation des tournées.

Charges	2025	2026	Total
Fourniture Sondes	150 000,00 €	100 000,00 €	250 000,00 €
Total Dépenses	150 000,00 €		250 000,00 €

Recettes	2025	2026	Total
Région		100 000,00 €	100 000,00 €
FCTVA	24 606,00 €	16 404,00 €	41 010,00 €
Total recettes	24 606,00 €	116 404,00 €	141 010,00 €
besoin de financement	125 394,00 €	-116 404,00 €	108 990,00 €

3.2.2 – Budget Zone d'activité économique :

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le BP 2024 CA 2024 BP 2025
ID : 004-200068625-20250408-NOTE_CFU24_BP25-BF1

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Recettes de fonctionnement	877 013,00 €	1 118 218,00 €	4 085 829,12 €	3 291 960,71 €	1 336 007,60 €	1 262 122,00 €	832 556,13 €	1 056 697,11 €
Dépenses de fonctionnement	877 013,00 €	1 118 218,00 €	4 085 829,12 €	3 291 960,71 €	1 336 007,60 €	1 262 122,00 €	832 556,13 €	1 056 697,11 €
Recettes d'investissement	887 392,25 €	1 152 726,90 €	3 067 016,42 €	3 034 520,93 €	1 013 664,28 €	804 249,73 €	207 839,70 €	1 168 269,57 €
Dépenses d'investissement	887 392,25 €	1 152 726,90 €	3 067 016,42 €	3 034 520,93 €	1 013 664,28 €	804 249,73 €	699 109,43 €	1 168 269,57 €

Ce budget fonctionne en stock : les dépenses et recettes de l'exercice en section de fonctionnement viennent alimenter la valeur du stock de terrains à la hausse ou à la baisse. Les écritures de la section d'investissement ne font que retracer l'évolution de la valeur du stock entre le début et la fin de l'exercice. Les crédits inscrits sur 2025 en dépenses prévoient le paiement du solde des opérations de travaux d'aménagements pour 37 555 €.

Chapitres	Libellés	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
11	Charges à caractère général	799 950,00 €	1 230 744,00 €	350 000,00 €	480 000,00 €	539 172,00 €	532 312,83 €	37 555,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	313 272,00 €	1 597 257,81 €	1 830 592,05 €	789 141,60 €	208 040,00 €	207 839,70 €	623 098,11 €
65	Autres charges de gestion courante	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €		0,00 €
66	Charges financières	4 995,00 €	2 095,00 €	1 993,00 €	1 897,00 €	3 347,00 €	1 784,28 €	1 678,00 €
67	Charges exceptionnelles		4 642,50 €					
Sous total		1 118 218,00 €	2 834 740,31 €	2 182 586,05 €	1 271 039,60 €	750 560,00 €	741 936,81 €	662 331,11 €
023	Virement à la section d'investissement		1 251 088,81 €	1 109 374,66 €	64 968,00 €	511 562,00 €		394 366,00 €
Total		1 118 218,00 €	4 085 829,12 €	3 291 960,71 €	1 336 007,60 €	1 262 122,00 €	741 936,81 €	1 056 697,11 €

Les recettes prévisionnelles de ce budget annexe sont assurées par les subventions attendues (DETR, CRET, Département) pour un montant total de 394 366 € attendues en 2025, ainsi que la poursuite de la vente des lots pour un montant de 89 001 €.

Chapitres	Libellés	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
013	Atténuations de charges							
042	Opération d'ordre entre sections	1 118 218,00 €	2 830 097,81 €	2 578 832,10 €	718 232,60 €	697 235,00 €	691 861,81 €	573 330,11 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		627 600,00 €	448 100,00 €	275 275,00 €	53 325,00 €	50 077,32 €	89 001,00 €
73	Impôts et taxes							
74	Dotations, subventions et participations				342 500,00 €	511 562,00 €	90 000,00 €	394 366,00 €
76	Produits financiers						617,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels		567 801,10 €	265 028,61 €				
Sous total		1 118 218,00 €	4 025 498,91 €	3 291 960,71 €	1 336 007,60 €	1 262 122,00 €	832 556,13 €	1 056 697,11 €
002	Solde d'exécution reporté		60 330,21 €					
Total		1 118 218,00 €	4 085 829,12 €	3 291 960,71 €	1 336 007,60 €	1 262 122,00 €	832 556,13 €	1 056 697,11 €

En investissement

Chapitres	Libellés	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
040	Opérations d'Ordre entre sections	1 118 218,00 €	2 830 097,81 €	2 578 832,10 €	718 232,60 €	697 235,00 €	691 861,81 €	573 330,11 €
16	Remboursements d'emprunts	28 838,27 €	18 248,81 €	30 764,00 €	9 269,74 €	10 700,00 €	7 247,62 €	7 355,00 €
Sous total		1 147 056,27 €	2 848 346,62 €	2 609 596,10 €	727 502,34 €	707 935,00 €	699 109,43 €	580 685,11 €
001	Solde d'exécution reporté	5 670,63 €	218 669,80 €	424 924,83 €	286 161,94 €	96 314,73 €		587 584,46 €
Total dépenses d'investissement		1 152 726,90 €	3 067 016,42 €	3 034 520,93 €	1 013 664,28 €	804 249,73 €	699 109,43 €	1 168 269,57 €

Chapitres	Libellés	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
40	Opérations d'ordre entre sections	313 272,00 €	1 597 257,81 €	1 830 592,05 €	789 141,60 €	208 040,00 €	207 839,70 €	623 098,11 €
10	Affectation résultat	0,90 €	218 669,80 €	94 554,22 €	129 554,68 €			90 619,32 €
13	Subventions d'investissement	364 400,00 €						
16	Emprunts	475 054,00 €			30 000,00 €	84 647,73 €		60 186,14 €
Sous total		1 152 726,90 €	1 815 927,61 €	1 925 146,27 €	948 696,28 €	292 687,73 €	207 839,70 €	773 903,57 €
021	Virement section de fonctionnement		1 251 088,81 €	1 109 374,66 €	64 968,00 €	511 562,00 €		394 366,00 €
Total recettes d'investissement		1 152 726,90 €	3 067 016,42 €	3 034 520,93 €	1 013 664,28 €	804 249,73 €	207 839,70 €	1 168 269,57 €

3.2.3 – SPANC :

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250408-NOTE_CFU24_BP25-BF

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Recettes de fonctionnement	20 459,00 €	49 547,61 €	43 186,53 €	83 993,77 €	104 000,00 €	129 470,27 €	91 440,00 €	136 269,69 €
Dépenses de fonctionnement	20 459,00 €	49 547,61 €	43 186,53 €	83 993,77 €	104 000,00 €	129 470,27 €	98 941,37 €	136 269,69 €
Recettes d'investissement	2 121,00 €	3 121,00 €	3 593,30 €	3 707,14 €	3 206,36 €	3 206,36 €		3 206,36 €
Dépenses d'investissement	2 121,00 €	3 121,00 €	3 593,30 €	3 707,14 €	3 206,36 €	3 206,36 €		3 206,36 €

Les tarifs des contrôles uniformisés à l'ensemble du territoire, hormis la commune d'Entrevaux engagée dans une Délégation de Service Public, ne parviennent pas à couvrir les frais de fonctionnement du service, ceux-ci étant principalement composés des charges de personnel pour 2ETP. Il convient de rappeler que l'équilibre de ce service était établi à l'origine sur la base de 1.8 ETP, mais que le recrutement sur ces profils de technicien n'a pas permis le recrutement d'un temps partiel. Au regard de ces éléments, le budget 2025 intègre une subvention du budget principal à hauteur de 51 469.69 €, considérant que l'équilibre ne peut être atteint en appliquant une augmentation aux tarifs du service, ceux-ci étant déjà élevés par rapport à la moyenne des tarifs nationaux observés.

Chapitres	Libellés	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
11	Charges à caractère général	9 643,43 €	13 100,00 €	10 405,44 €	16 600,00 €	9 534,21 €	9 090,00 €	5 662,72 €	6 964,00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	7 300,00 €	33 347,61 €	31 000,00 €	62 082,35 €	93 000,00 €	93 825,95 €	92 918,65 €	95 410,00 €
14	Atténuations de produits								
022	Dépenses imprévues de fonctionnement		1 100,00 €	0,00 €					
042	Opérations d'ordre entre section	694,57 €	692,58 €	781,09 €	205,00 €			- €	
65	Autres charges de gestion courante	350,00 €	500,00 €	500,00 €					
66	Charges financières								
67	Charges exceptionnelles	350,00 €	500,00 €	500,00 €			160,00 €	160,00 €	200,00 €
68	Dotations aux provisions					200,00 €	200,00 €	200,00 €	0,00 €
Sous total		18 338,00 €	49 240,19 €	43 186,53 €	78 887,35 €	102 734,21 €	103 275,95 €	98 941,37 €	102 574,00 €
023	Virement sect° inv		307,42 €						
002	Déficit reporté				5 106,42 €	1 265,79 €	26 194,32 €		33 695,69 €
Total		18 338,00 €	49 547,61 €	43 186,53 €	83 993,77 €	104 000,00 €	129 470,27 €	98 941,37 €	136 269,69 €

Chapitres	Libellés	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
013	Atténuations de charges								
042	Opération d'ordre entre sections								
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	12 401,56 €	44 952,15 €	40 000,00 €	64 000,00 €	104 000,00 €	129 470,27 €	91 040,00 €	84 800,00 €
73	Impôts et taxes								
74	Dotations, subventions et participations								51 469,69 €
75	Autres produits de gestion courante								
76	Produits financiers								
77	Produits exceptionnels				19 993,77 €			400,00 €	
Sous total		12 401,56 €	44 952,15 €	40 000,00 €	83 993,77 €	104 000,00 €	129 470,27 €	91 440,00 €	136 269,69 €
002	Solde d'exécution reporté	5 936,44 €	4 595,46 €	3 186,53 €					
Total		18 338,00 €	49 547,61 €	43 186,53 €	83 993,77 €	104 000,00 €	129 470,27 €	91 440,00 €	136 269,69 €

En investissement au budget 2025 du SPANC est inscrite seulement une provision de 3 206.36 € pour équiper informatiquement et techniquement les contrôleurs.

3.2.4 – Immobilier d'Entreprises

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250408-NOTE_CFU24_BP25-BF

Ce budget annexe vise à acheter ou construire, aménager et gérer un certain nombre de biens immobiliers destinés à permettre l'implantation et le développement d'activités économiques sur le territoire. Plusieurs projets de cette nature sont d'ores et déjà engagés pour des bâtiments dont l'usage, confié ensuite à une gestion privée, ou la vente doivent permettre de générer des recettes à même de financer les investissements réalisés, déduction faite des aides financières mobilisées.

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2024	RAR 2024	BP 2025
Recettes de fonctionnement	7 500,00 €	21 972,00 €	15 925,00 €	45 159,97 €	39 758,36 €		99 017,83 €
Dépenses de fonctionnement	7 500,00 €	21 972,00 €	15 925,00 €	45 159,97 €	44 792,06 €		99 017,83 €
Recettes d'investissement	2 506 826,95 €	774 162,75 €	529 788,62 €	855 322,98 €	56 023,18 €	124 336,00 €	1 274 285,13 €
Dépenses d'investissement	2 506 826,95 €	774 162,75 €	529 788,62 €	855 322,98 €	307 863,33 €	6 000,00 €	1 274 285,13 €

Sont inscrits dans ce budget 2025, les opérations suivantes :

- la location de la maison de Produits de Pays des Gorges du Verdon et de l'atelier artisanal attenant à Castellane
- la location de l'atelier de transformation Végétale à Annot
- les travaux et l'acquisition pour la réalisation de trois ateliers relais sur Allons, Barrême et Peyroules

Chapitres	Libellés	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
11	Charges à caractère général	2 988,00 €	5 722,00 €	13 100,00 €	2 000,00 €	1 641,19 €	6 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre section			1 156,00 €	42 165,08 €	42 165,08 €	42 484,03 €
66	Charges financières	862,00 €	3 199,39 €	1 669,00 €	994,89 €	985,79 €	12 535,00 €
Sous total		3 850,00 €	8 921,39 €	15 925,00 €	45 159,97 €	44 792,06 €	61 019,03 €
002	Résultat de fonctionnement reporté						5 033,70 €
023	Virement à la section d'investissement	3 650,00 €	13 050,61 €	0,00 €	0,00 €		32 965,10 €
Total		7 500,00 €	21 972,00 €	15 925,00 €	45 159,97 €	44 792,06 €	99 017,83 €

En dépenses de fonctionnement sont provisionnées les charges financières en lien avec les emprunts associés ainsi que quelques provisions pour la maintenance des équipements, refacturées ensuite.

Chapitres	Libellés	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
042	Opération d'ordre entre sections				22 520,33 €	22 520,33 €	22 520,33 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		1 700,00 €		2 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	7 500,00 €	20 272,00 €	15 925,00 €	20 639,64 €	17 238,03 €	72 497,50 €
77	Produits exceptionnels					0,00 €	
Sous total		7 500,00 €	21 972,00 €	15 925,00 €	45 159,97 €	39 758,36 €	99 017,83 €
002	Solde d'exécution reporté						
Total		7 500,00 €	21 972,00 €	15 925,00 €	45 159,97 €	39 758,36 €	99 017,83 €

Les recettes de fonctionnement de ce budget prévoient la perception des loyers ainsi que des refacturations de maintenances, mais aussi un virement depuis le budget principal de 54 997,50 €, afin de couvrir principalement les dotations aux amortissements. Celui-ci sera remboursé à terme au budget principal.

En investissement :

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

RAR 2024

BP 2025

ID : 004-200068625-20250408-NOTE_CFU24_BP25-BF €

Chapitres	Libellés	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024			
040	Opérations d'ordre entre sections			1 156,00 €	42 165,08 €			
041	Opérations Patrimoniales		8 122,00 €	1 500,00 €				
10	Affectation résultat		928,72 €	13 593,81 €	13 858,10 €	0,00 €		0,00 €
10	FCTVA + Annulation TA					0,00 €		
13	Subventions d'investissement	1 425 909,65 €	438 961,36 €	220 000,00 €	224 336,00 €	0,00 €	124 336,00 €	424 336,00 €
16	Emprunts	1 077 267,30 €	313 100,06 €	293 538,81 €	573 963,80 €			773 500,00 €
16	Caution				1 000,00 €			1 000,00 €
Sous total		2 503 176,95 €	761 112,14 €	529 788,62 €	855 322,98 €	42 165,08 €	124 336,00 €	1 241 320,03 €
021	Virement section de fonctionnement	3 650,00 €	13 050,61 €					32 965,10 €
Total recettes d'investissement		2 506 826,95 €	774 162,75 €	529 788,62 €	855 322,98 €	42 165,08 €	124 336,00 €	1 274 285,13 €

En terme de recettes d'investissement, ce budget intègre les encaissements des subventions ainsi qu'un emprunt d'équilibre à hauteur de 774 500 € pour équilibrer ce budget. Cet emprunt n'a pas vocation à être exécuté.

Chapitres	Libellés	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2024	RAR 2024	BP 2025
10	Dotations fonds divers	2 548,00 €				1 000,00 €		
020	Dépenses imprévues d'investissement					2 412,00 €		
040	Opérations d'Ordre entre sections		8 122,00 €		22 520,33 €	22 520,33 €		22 520,33 €
041	Opérations Patrimoniales			1 500,00 €				
16	Remboursements d'emprunts	7 050,00 €	11 892,00 €	11 000,00 €	7 900,00 €	6 881,70 €		41 000,00 €
20 à 27	Dépenses d'investissement	2 497 228,95 €	213 480,00 €	250 813,00 €	618 294,00 €	278 461,30 €	6 000,00 €	752 316,00 €
Sous total		2 506 826,95 €	233 494,00 €	263 313,00 €	648 714,33 €	310 275,33 €	6 000,00 €	815 836,33 €
001	Solde d'exécution reporté		540 668,75 €	266 475,62 €	206 608,65 €			458 448,80 €
Total dépenses d'investissement		2 506 826,95 €	774 162,75 €	529 788,62 €	855 322,98 €	310 275,33 €	6 000,00 €	1 274 285,13 €

En terme de dépenses d'investissement, ce budget intègre l'achat de terrains pour 35 000 €, ainsi que les travaux des trois ateliers relais de Peyroules, Allons et Barrême, inscrits en AP/CP

Charges	2023	2024	2025	2026	Total
Etudes MOE	2 412,00 €	43 735,00 €	15 000,00 €		61 147,00 €
Travaux			691 316,00 €		691 316,00 €
Achat terrains			35 000,00 €		35 000,00 €
Total Dépenses	2 412,00 €	43 735,00 €	741 316,00 €		787 463,00 €
Recettes	2023	2024	2025	2026	Total
DETR			90 000,00 €	210 000,00 €	300 000,00 €
Emprunt			774 500,00 €		
Total recettes	0,00 €	0,00 €	864 500,00 €	210 000,00 €	300 000,00 €
besoin de financement	2 412,00 €	43 735,00 €	-123 184,00 €		487 463,00 €

Cette opération fait l'objet d'un réajustement à la hausse. Les premières consultations dans le cadre du marché public afférent se sont en effet avérées infructueuses, car marquant un trop net dépassement par rapport au budget initial. Après un travail de réajustement des projets de conception, le budget de cette opération a donc été recalibré en commission Economie Emploi. Le budget total est ainsi porté de 683 293€ à 787 463€, tandis que l'autofinancement augmente de 383 293€ à 487 463€. Sur les bases de ce nouveau modèle financier, la commission a élaborer les modèles de commercialisation ateliers sur les bases suivantes : soit en location-achat avec une prise en charge de l'autofinancement sur une durée maximum de 15 ans, soit en location stricte au tarif de 550€.

4.1 Subventions aux associations

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
 Reçu en préfecture le 09/04/2025
 Publié le
 ID : 004-200068625-20250408-NOTE_CFU24_BP25-BF

NOMS	subventions 2024	solde 2023 verse en 2024	Total Exécute 2024 dont solde 2023
CULTURE & PATRIMOINE			
Amountagna	2 000,00 €		2 000,00 €
Association Culturelle Saussoise	4 500,00 €		4 500,00 €
Théâtre Durance	5 000,00 €		5 000,00 €
association lavande et patrimoine	1 000,00 €		1 000,00 €
Association Petra Castellana	2 500,00 €		2 500,00 €
Ecole de Musique du Haut Verdon CONVENTION PLURIANNUELLE 2024-2026	24 700,00 €	2 100,00 €	24 340,00 €
Ecole de Musique et danse du Moyen Verdon CONVENTION PLURIANNUELLE 2024-2026	22 200,00 €	1 890,00 €	21 870,00 €
Ecole de musique d'Annot ACEMA CONVENTION PLURIANNUELLE 2024-2026	20 000,00 €		18 000,00 €
Ensemble Baroques Graffiti	5 000,00 €		5 000,00 €
Maison Musée du Haut-Verdon	4 000,00 €		4 000,00 €
Association 5 saisons de Colmars	4 000,00 €		4 000,00 €
traces éditions	1 500,00 €		1 200,00 €
patrimoine culturel de thorame haute	300,00 €		300,00 €
Association Culture et Patrimoine Thorame Basse (pas de demande en 2024)			
Le Fugeret Mémoire et Patrimoine	300,00 €		300,00 €
PACTE 04 Pour l'Avenir Culturel et Touristique d'Entrevaux 04	4 500,00 €		4 500,00 €
LES ARTS EN PAYS DE PEYROULES	400,00 €		400,00 €
conter les étoiles	0,00 €		
le cercle de l union fraternelle de Soleilhas	0,00 €		
ODALIE	1 000,00 €		1 000,00 €
Les amis de Méailles	0,00 €		
SPORT			
Cap Verdon CONVENTION PLURIANNUELLE 2024-2026	16 800,00 €	1 000,00 €	16 120,00 €
PSCP Peyroules Sport Culture Patrimoine TRAIL DU TEILLON	1 500,00 €		1 500,00 €
Courir du Ht Verdon TRAIL MELEZES	5 000,00 €		5 000,00 €
staela	2 000,00 €		2 000,00 €
FUGERET SPORTS LOISIRS TRAIL DES CHATAIGNES	1 500,00 €		1 500,00 €
Association sportive de Castellet les Sausses TRAIL DES CHABANALS	1 500,00 €		1 500,00 €
sport nature verdon TRAIL HYGES VERDON	1 500,00 €		1 500,00 €
castellane verdon cyclisme COURSE DE VELO	2 000,00 €		1 600,00 €
handball club verdon	0,00 €		
Les Marches Pieds Barrême	300,00 €		300,00 €
DIVERS			
Secours catholique	0,00 €		
ART ET CULTURE CONVENTION PLURIANNUELLE 2024-2026	74 000,00 €	6 300,00 €	72 900,00 €
Initiatives Alpes	7 911,60 €		7 911,60 €
fondation patrimoine	3 000,00 €		0,00 €
asso cœur de l'Ukraine	0,00 €		
amicale des sapeurs pompiers de Castellane	0,00 €		
les déviants studio	0,00 €		
groupement départemental des lieutenants de l'ouvèterie des Alpes de Haute Provence	0,00 €		
CERPAM coordination régionale & Alpes de Haute-Provence	0,00 €		
COMMUNICATION			
radio verdon	2 000,00 €		2 000,00 €
Verdon Info	1 000,00 €		1 000,00 €
Fréquence Mistral	600,00 €		600,00 €
infos des vallées			
ENFANCE ET JEUNESSE			
AEP Le Roc - centre d'accueil + section ado CONVENTION PLURIANNUELLE 2024-2026	55 000,00 €	5 030,00 €	54 530,00 €
Les Mistouflets - CONVENTION PLURIANNUELLE 2024-2026	51 000,00 €	4 080,00 €	49 980,00 €
OIJS acm + séjours CONVENTION PLURIANNUELLE 2024-2026	85 000,00 €	7 350,00 €	83 850,00 €
TOTAL	414 511,60 €	27 750,00 €	403 701,60 €

4.2 Encours des emprunts

Budget Principal

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250408-NOTE_CFU24_BP25-BF

IV – ANNEXES							
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE - BUDGET							
B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE							
Nature	Capital restant dû au 31/12/2024	Durée résiduelle	Taux		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
			Type de taux	Taux	Capital	Charges d'intérêts	
1641 Emprunts en euros (total)	4 721 094,55				573 672,58	60 126,89	6 540,49
Travaux Muséographie distillerie et Minoterie	4 100,29	0,75	F	1,970	5 373,82	147,10	0,00
438120 Construction Gymnase Castellane	364 151,69	22,50	V	4,000	9 885,18	14 597,22	1 162,28
600290646 SMVA 2011	462 539,69	4,00	F	0,550	114 054,74	2 936,30	116,92
600420420 SMVA 2010	345 113,41	5,50	F	0,600	61 534,39	2 301,61	387,05
600490361 Transfert Prêt Minoterie La Mure	6 490,65	1,00	F	2,910	6 307,08	372,41	0,00
600505806 Acquisition Chalet Accueil Ratery	21 051,61	6,00	F	3,500	3 100,24	804,92	13,88
600583533 Bâtiment ex CCTDL	13 066,09	1,75	F	0,950	7 369,45	167,95	2,52
600988496 Travaux Haut Debit ex CCPE	110 128,29	20,25	F	1,650	4 544,51	1 864,09	77,37
60104700251 SMVA 2015	1 991 594,32	7,75	F	0,630	249 974,66	13 532,10	2 557,87
601785878 Crèche St André Les Alpes	27 388,83	8,75	F	1,400	2 922,18	409,06	48,44
601785893 Gymnase de Castellane	144 660,82	13,75	F	1,710	9 255,61	2 572,83	327,64
601848100 SMVA 2018	176 839,58	9,00	F	1,360	18 347,96	2 561,24	424,44
602124336 SMVA 2019	26 023,65	9,50	F	1,200	2 570,92	331,60	7,81
602124345 Réalisation 2019 Liaison Douce	16 008,95	4,50	F	0,810	3 479,05	147,31	2,81
602750077 Divers Investissements	694 703,78	16,00	F	0,810	40 504,83	5 832,37	485,50
438120 Construction Crèche Castellane	50 367,99	11,75	V	4,000	3 365,82	2 102,50	313,53
56759 Atelier de la Chataigne	36 750,00	12,25	F	4,000	3 000,00	1 522,34	107,16
MON201371EUR/501463/001 Réhabilitation distillerie	21 491,99	5,00	F	2,430	3 994,73	583,11	34,06
MON261592 Construction Garage Intercommunal	34 687,50	3,75	F	5,280	9 250,00	2 136,76	108,20
MON501370EUR/0501462/001 Réhabilitation Minoterie	173 935,42	10,00	F	2,840	14 837,41	5 204,07	363,01
1687 Autre Emprunt	9 333,36				1 333,33		
DEPT 04 2016 Signalétique sites muséographiques	9 333,36	7,00	F	0,000	1 333,33	0,00	0,00
Total général	4 730 427,91				575 005,91	60 126,89	6 540,49

Budget annexe Ordures Ménagères

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE							
Nature			Taux		Annuité de l'exercice		
	Capital restant dû au 31/12/2024	Durée résiduelle	Type de taux	Taux	Capital	Charges d'intérêts	ICNE de l'exercice
1641 Emprunts en euros (total)	1 796 432,03				179 252,68	25 777,68	3 795,91
600191783	37 437,12	13,00	F	1,650	2 561,37	644,19	134,11
600191786	46 996,86	13,00	F	1,650	3 215,44	808,68	172,36
00600833495	658 453,25	9,00	F	1,650	67 318,50	11 560,14	1 460,29
00601785871	24 234,52	3,75	F	0,980	6 313,70	276,22	19,45
00601785885	52 453,26	8,75	F	1,400	5 596,36	783,40	72,76
00602159450	976 857,02	9,75	F	1,130	94 247,31	11 705,05	1 936,94
1687 Autre Emprunt							
Total général	1 796 432,03				179 252,68	25 777,68	3 795,91

Budget annexe Immobilier d'entreprises

IV – ANNEXES							
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE - BUDGET							
B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE							
Nature			Taux		Annuité de l'exercice		
	Capital restant dû au 31/12/2024	Durée résiduelle	Type de taux	Taux	Capital	Charges d'intérêts	ICNE de l'exercice
1641 Emprunts en euros (total)	124 910,92				6 881,69	990,91	-
00602975650 Divers investissements	118 029,23	16,00	F	0,810	6 881,69	990,91	-
Total général	118 029,23				6 881,69	990,91	-

Budget annexe Zone d’activité économique

IV – ANNEXES							
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE - BUDGET ZA							
B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE							
Nature			Taux		Annuité de l'exercice		
	Capital restant dû au 31/12/2024	Durée résiduelle	Type de taux	Taux	Capital	Charges d'intérêts	ICNE de l'exercice
1641 Emprunts en euros (total)	117 874,01				7 247,61	1 787,23	44,82
00602124322 Acquisition terrain	117 874,01	14,50	F	1,460	7 247,61	1 787,23	44,82
Total général	117 874,01				7 247,61	1 787,23	44,82

4.3 Etat des délégations de service public en cours

Signature	Délégation de service public	Société
03/11/2021	Exploitation Ratery	EURL Nordic Ratery

4.4 Annexe indemnités annuelles des élus 2024

Elus	indemnités élus CCAPV	Nature	Autres indemnités	Nature	Autres indemnités	Nature
Michèle BIZOT GASTALDI	4 769,88	Vice-Président	8 385,48	maire		
Claude CAMILLERI	4 769,88	Vice-Président	8 385,48	maire		
Jean-Louis CHABAUD	4 769,88	Vice-Président	8 385,48	maire		
Frédéric CLUET	4 769,88	Vice-Président	8 385,48	maire		
François GERIN-JEAN	4 769,88	Vice-Président	2 959,56	adjoint au maire		
Lucas GUIBERT	4 769,88	Vice-Président	17 587,00	maire		
Christophe IACOBBI	4 769,88	Vice-Président	11 345,04	maire		
Nina JONKER	4 769,88	Vice-Président				
Michel LANTELME	4 769,88	Vice-Président	29 817,72	maire		
Maurice LAUGIER	24 046,54	Président	8 385,48	maire		
Jean MAZZOLI	4 769,88	Vice-Président	6 511,94	adjoint au maire		
Thierry OTTO-BRUC	4 769,88	Vice-Président	12 578,15	maire		
André PESCE	4 769,88	Vice-Président	11 345,04	maire		
Magalie SURLE GIRIEUD	4 769,88	Vice-Président	13 040,64	maire	26 769,23	Vice-Présidente Conseil Département
Thierry VIALE	4 769,88	Vice-Président	12 578,15	maire		

IV – ÉTATS ANNEXÉS						IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION						C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	202 177,96	168 870,97	0,00	15 635,09	17 671,90	0,00
0-6	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	218 630,98	30 225,00	0,00	155 746,49	32 659,49	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	4 765,00	4 765,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		425 573,94	203 860,97	0,00	171 381,58	50 331,39	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 28 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 18 du règlement (UE) 2020/862 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2018/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2018 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et ruraux.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2026 pour les axes 1° et 6°.

La notation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M67 :

- 2081 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments sociaux »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La notation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.